



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Table des matières

Préambule	3
Cadre juridique du DOB	3
Planning budgétaire	4
Contexte des Finances Locales.....	4
I) Présentation de la Communauté de Communes	8
A) Compétences.....	10
B) Gouvernance	11
Composition du conseil communautaire au 1 ^{er} janvier 2026.....	12
Liste des conseillers communautaires titulaires.....	13
II) Etat des lieux financier.....	14
Evolution des dépenses de fonctionnement par budget et par année.....	14
Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.....	16
Evolution des taux de fiscalité 2020-2025	16
Evolution des recettes de fiscalité 2020-2025.....	16
Evolution des concours financiers	17
Evolution des tarifs depuis 2021	18
Attributions de compensation	19
Evolution des postes de dépenses et de recettes de fonctionnement (budget principal)	20
Evolution de la Capacité d'Autofinancement (Epargne brute)	21
Mesures envisagées pour améliorer la CAF	23
Etat de l'endettement – Budget principal	24
Etat de l'endettement pluri-budgétaire.....	29
Evolutions envisagées en matière d'endettement	31
III) Etat des lieux des Ressources Humaines	32
Organigramme de la collectivité au 1 ^{er} janvier 2026.....	32
Typologie des agents au 1 ^{er} janvier 2026 :	33
Dépenses de personnel	34
Evolutions envisagées des dépenses de personnel.....	35
Schéma de mutualisation	35
Restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement des Budgets Primitifs 2026	36
IV) Orientations Budgétaires pluriannuelles à partir de 2026	38

Préambule

Conseil communautaire – 9 mars 2026

Cadre juridique du DOB

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables à la Communauté de Communes.

Ainsi, celui-ci dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. **Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.** »

Ces dispositions ont été complétées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi, le rapport d'orientation budgétaire doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- L'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Un tableau récapitulatif de la structure des effectifs, des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, de la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 212-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Planning budgétaire

- ↳ Lundi 9 mars 2026 : débat d'orientation budgétaire
- ↳ Mi-Avril installation du conseil communautaire
- ↳ Le 30 Avril au plus tard conseil communautaire pour le vote des CFU 2025, des budgets primitifs 2026 et des produits fiscaux attendus

Contexte des Finances Locales

La loi de finances pour 2026 a définitivement été adoptée le 2 février 2026.

L'effort demandé aux collectivités locales est évalué par le Gouvernement à 2 Md€, contre 5 Md€ dans la version initiale. Un chiffrage que conteste l'association des maires de France qui l'évalue à 5 Md€ en intégrant notamment l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL.

Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et renforcement de la péréquation

Comme il était prévu dans la version initiale du PLF 2026, le montant de l'enveloppe globale de la DGF est maintenu à son niveau de 2025, après trois années consécutives d'augmentation (+790 M€ entre 2023 et 2025).

La DGF renoue ainsi avec le gel qui avait été appliqué entre 2018 et 2022.

Cette absence de revalorisation entraînera une baisse de la Dotation forfaitaire pour environ la moitié des communes.

La loi de finances confirme la hausse des dotations de péréquation. La Dotation de solidarité rurale (DSR) sera abondée de +150 M€ et la Dotation de solidarité urbaine (DSU) de +140 M€, sous réserve des ajustements que pourra opérer ultérieurement le Comité des finances locales. Ces progressions sont identiques à celles fixées en 2025. Elles sont financées par un prélèvement sur l'enveloppe de la Dotation forfaitaire qui, elle, n'évolue pas. Il faut donc s'attendre à un renforcement du mécanisme d'écrêtement de la Dotation forfaitaire qui pèse sur les communes qui présentent un potentiel fiscal par habitant très au-dessus de la moyenne nationale.

En ce qui concerne les EPCI, l'enveloppe nationale de la Dotation d'intercommunalité augmentera bien de +90 M€. Cette progression est financée par un prélèvement sur l'enveloppe de la Dotation de compensation. Il faut, là aussi, s'attendre à des baisses de dotation pour certaines intercommunalités.

Baisse des variables d'ajustement (DCRTP)

Le mécanisme de minoration des variables d'ajustement est renforcé par la loi de finances, en comparaison de la première version du PLF 2026.

En 2025, la minoration s'élevait à 487 M€. La loi de finances 2026 prévoit une nouvelle baisse des compensations à hauteur de 586 M€. Cet alourdissement permettra de financer l'augmentation de la Dotation élu local (DPEL).

Concrètement, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sera minorée au prorata des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité bénéficiaire, dans une proportion supérieure à celle de 2025.

Dans les faits, la DCRTP des communes sera quasiment supprimée dès 2026.

Diminution de la compensation de l'abattement de 50% sur les valeurs locatives des établissements industriels

La loi de finances pour 2021, à l'issue de la crise sanitaire, avait réduit de 50 % les valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de compensation foncière des entreprises pour les établissements industriels.

Une compensation intégrale des pertes fiscales des collectivités locales concernées avait alors été instaurée, financée par un prélèvement sur les recettes de l'État (PSR).

La version d'octobre du projet de loi de finances 2026 avait proposé de réduire de 25 % la compensation versée aux communes et aux EPCI.

La loi de finances pour 2026 retient finalement la version proposée par le Sénat. La compensation versée aux collectivités concernées par l'Etat sera réduite de 19,3 % et la baisse supportée par chaque commune et EPCI ne pourra pas excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice n-2.

Restriction sur le FCTVA en fonctionnement et année blanche pour les EPCI

Le PLF prévoyait de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) uniquement sur les dépenses d'investissement.

La loi de finances confirme l'éligibilité de l'entretien des réseaux et de l'informatique en nuage. En revanche, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie seront bien dorénavant exclues du FCTVA.

Autre changement pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération : les versements du FCTVA interviendront l'année suivant la dépense d'investissement et non plus la même (décalage de l'année N à l'année N+1). Cette modification ne concerne pas les communes nouvelles.

L'année 2026 sera donc une année blanche au titre du FCTVA pour les groupements de communes.

Gel des fractions de TVA

Les fractions de TVA versées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE continueront à être indexées sur l'évolution de la TVA nationale de l'année N-1.

Selon les prévisions, la TVA collectée par l'Etat en 2025 aurait diminué de -0,33 % par rapport à l'année 2024. Les EPCI peuvent donc s'attendre en 2026 à une nouvelle quasi stabilité de cette recette.

Correction de l'abattement sur les terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties

La loi de finances pour 2025 a élevé de 20 % à 30 % l'abattement applicable aux terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). La loi de finances prend en compte la perte de recette substantielle que représente cette mesure pour les communes rurales, et prévoit d'augmenter de 50 % la compensation de cet abattement.

Verdissement de la fiscalité sur les déchets

La loi de finances a allégé de moitié l'augmentation prévue initialement de la TGAP (6 % contre 10 % initialement). Elle augmentera tout de même de 4 €/tonne tous les ans jusqu'en 2030 pour atteindre alors 85 €/tonne contre 65 € aujourd'hui. Cette augmentation de la fiscalité pèsera fortement sur les équilibres des budgets annexes déchets ou des syndicats intercommunaux.

Par mesure de compensation, le taux de TVA à 10 %, qui s'appliquait sur la collecte et le traitement des déchets ménagers, est remplacé par un taux unique à 5,5 %.

Abandon de la création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)

La version initiale du PLF 2026 prévoyait de fusionner la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au sein d'une nouvelle dotation : le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT). Sous la pression du Parlement, ce projet a été abandonné.

A noter : le Fonds vert, malgré une augmentation par rapport au projet de loi de finances d'octobre, subira une diminution des autorisations d'engagement par rapport à 2025.

Fusion de la TLV et de la THLV

La loi de finances prévoit de mettre fin à la distinction entre la taxe sur les logements vacants (TLV) perçue par l'Etat dans les communes en tension, grandes villes ou zones très touristiques, et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) perçue par les communes en zone non-tendue qui ont décidé de l'activer.

Les deux taxes seront fusionnées en une taxe sur la vacance des locaux (TVLH) et son produit sera intégralement réservé aux collectivités.

Les délibérations antérieures des communes cesseront de produire leurs effets à compter du 1er janvier 2027. Une nouvelle délibération sera nécessaire. Les possibilités d'accroître le taux d'imposition seront plus grandes.

Déliasion des taux de la THRS et de la TFPB

Depuis le 1er janvier 2023, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) étaient liés et devaient évoluer dans la même proportion.

La loi de finances assouplit cette règle. Les communes dont le taux de THRS est inférieur au taux moyen constaté (et non plus à 75 % de la moyenne) dans les communes du département l'année précédente pourraient augmenter le taux de leur THRS dans une proportion qui ne pourrait excéder 10 % de ce taux moyen (contre 5 % précédemment). La même disposition s'applique pour les EPCI.

Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales continuera de s'appliquer en 2026.

Il prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Hors PLF, il est rappelé que chaque année l'indexation des valeurs locatives cadastrales, prévue à l'article 1518 bis du CGI, est calculée sur la base de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée de novembre à novembre. L'INSEE a publié le résultat le 12 décembre 2025. L'IPCH a augmenté de novembre 2024 à novembre 2025 de **+0,8 %**.

Concrètement, les bases locatives des locaux d'habitation augmenteront donc automatiquement en 2026 de **+0,8 %**. Cette évolution est à prendre en compte dans l'estimation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des deux taxes foncières.

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

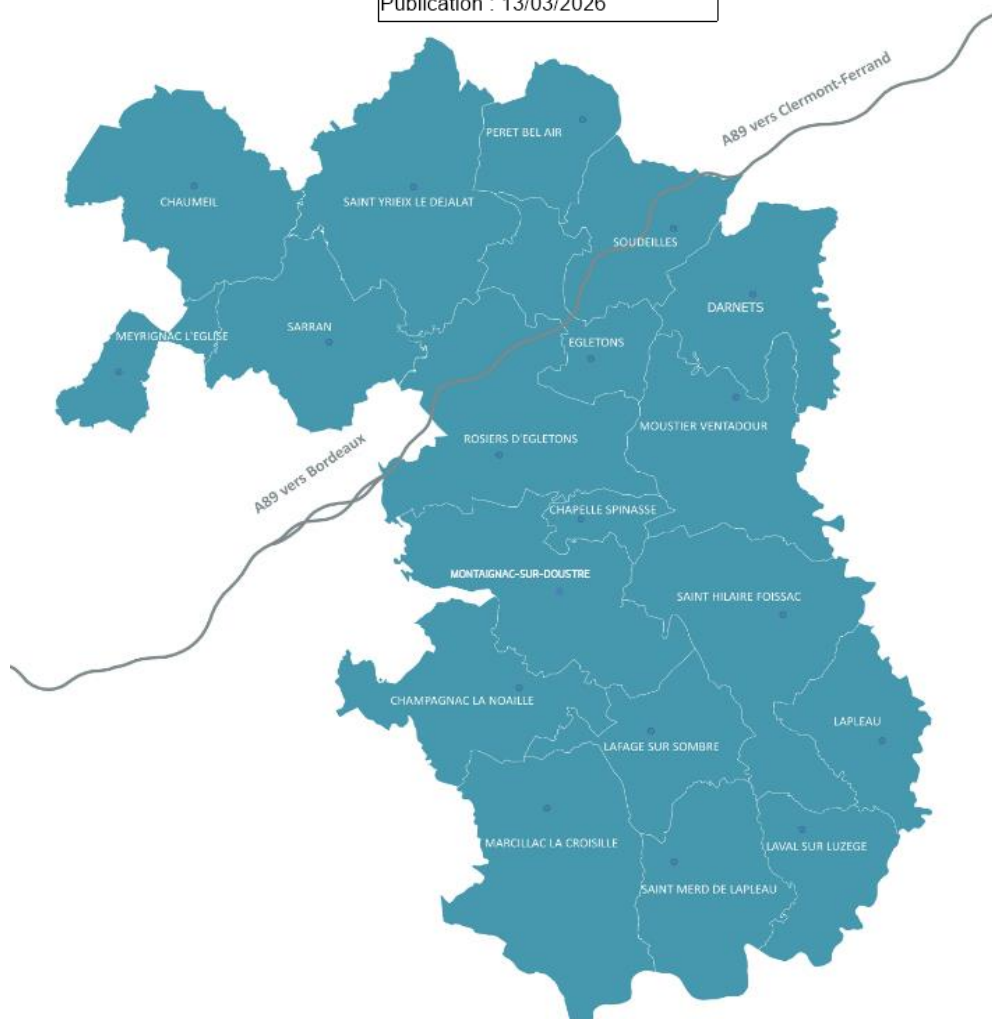
La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

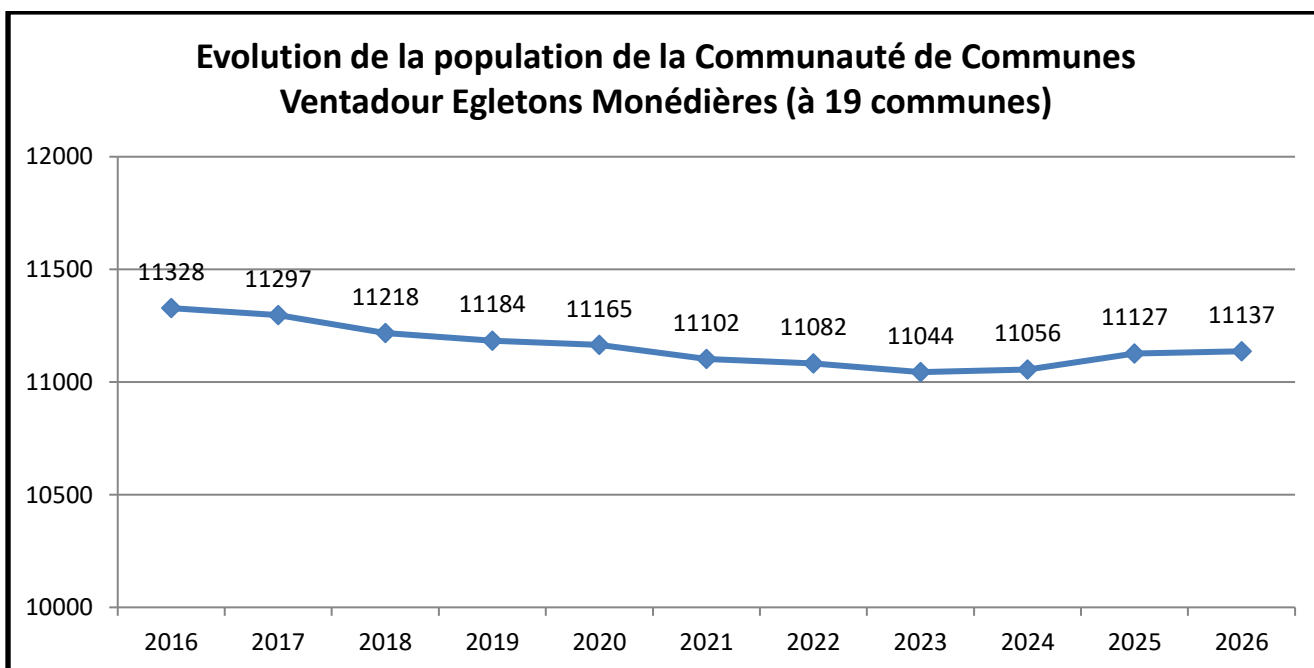
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

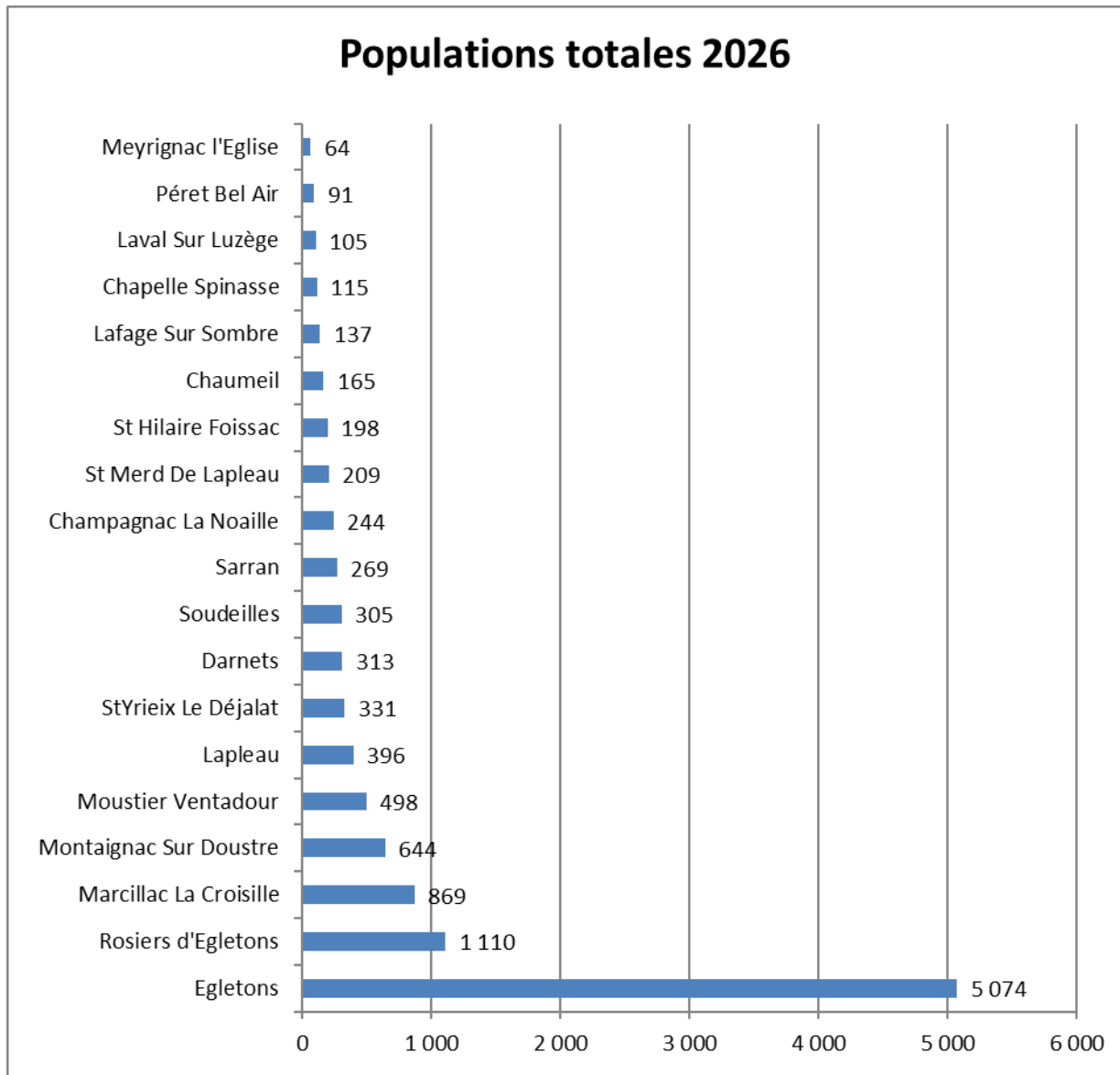
I) Présentation de la Communauté de Communes



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Ventadour est devenue la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (CC VEM), marquant ainsi son extension à trois nouvelles communes anciennement membres de la Communauté de Communes des Monédières : Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran.



La CC VEM se compose au 1^{er} Janvier 2026 de 19 communes, pour une population totale de 11 137 habitants. Entre 2016 et 2026, la population de la Communauté de Communes (incluant les communes de Chaumeil, Sarran et Meyrignac l'Eglise) a subi une baisse démographique de 2%.



A) Compétences

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement et entretien des zones d'activités
Accompagnement : industrie, commerce, artisanat, agriculture.



ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Gestion de cinq accueils de loisirs (ALSH) et d'un espace jeune, d'un multi-accueil (crèche), d'une micro-crèche, d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), Contrat Global de Territoire (développement de l'action sociale).



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE

Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ...



COLLECTE & TRAITEMENTS DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

Collecte des ordures ménagères et des encombrants, gestion d'une déchetterie, révision du plan de gestion des déchets ...



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc), prévention et sensibilisation à l'environnement.



POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), suivi et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), logement social avec Égletons Habitat.



CONSTRUCTION, ENTRETIEN & GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU CULTURELS

Gestion et entretien du Centre Aquarécréatif à Égletons et de l'Ouvrage Théâtral Permanent à Lapleau.



ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire ; développement, valorisation et promotion des équipements touristiques tels que : Domaine des Monédières à Meyrignac l'Église, Auberge et Maison de Pays des Monédières à Chaumeil, Châteaude Ventadour.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Contrôle des installations et conseil aux propriétaires.

B) Gouvernance

Le Président est Charles Ferré, maire d'Egletons, depuis le 29 juillet 2022.

L'organe délibérant est le Conseil Communautaire, regroupant 40 membres issus des 19 communes selon leur population respective.

Le bureau communautaire regroupe le Président, huit vice-présidents et deux conseillers communautaires délégués.

Vice-présidents :

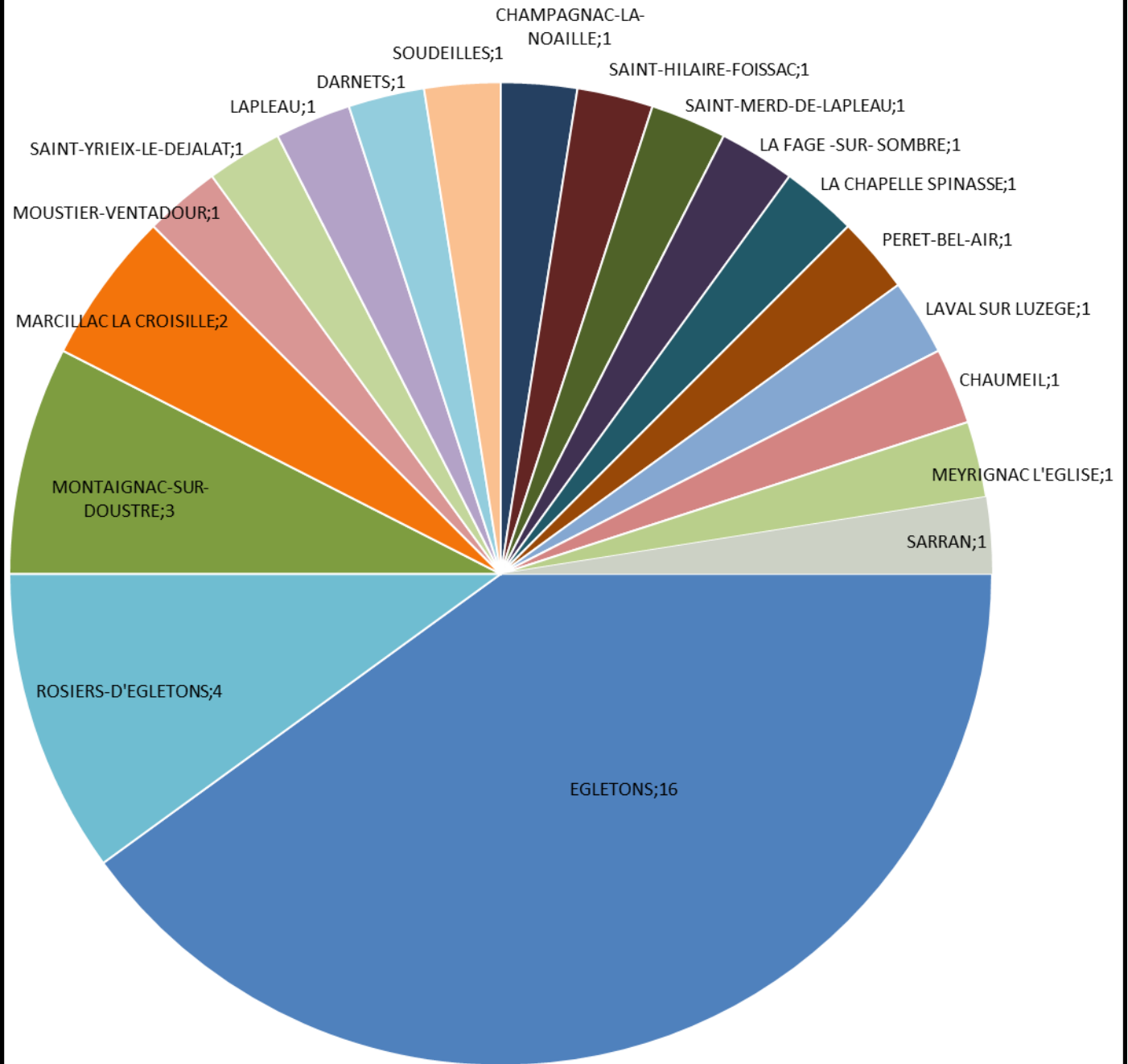
- M. Jean-Louis BACHELLERIE, 1er Vice-Président en charge des politiques territoriales et de la communication ;
- M. Jean-Claude BESSEAU, 2ème Vice-Président en charge des finances et du développement économique ;
- M. Jean-Noël LANOIR, 3ème Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Mme Denise PEYRAT, 4ème Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse ;
- 5ème Vice-Président en charge des affaires culturelles, patrimoniales et du tourisme : fonction actuellement vacante ;
- Mme Patricia DUBOUCHAUD, 6ème Vice-Présidente, en charge des affaires sociales, du sport et de la vie associative ;
- M. Jean-François LAFON, 7ème Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- M. Jean-Pierre VALADOUR, 8ème Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés.

Conseillers communautaires délégués :

- M. Jean-Marie TAGUET, conseiller délégué au développement économique ;
- Mme Nadine COURTEIX, conseillère déléguée à l'agriculture, la ruralité et l'aménagement du territoire.

Composition du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2026

Répartition des conseillers communautaires au 1er janvier 2026



Liste des conseillers communautaires titulaires

Liste des conseillers communautaires titulaires

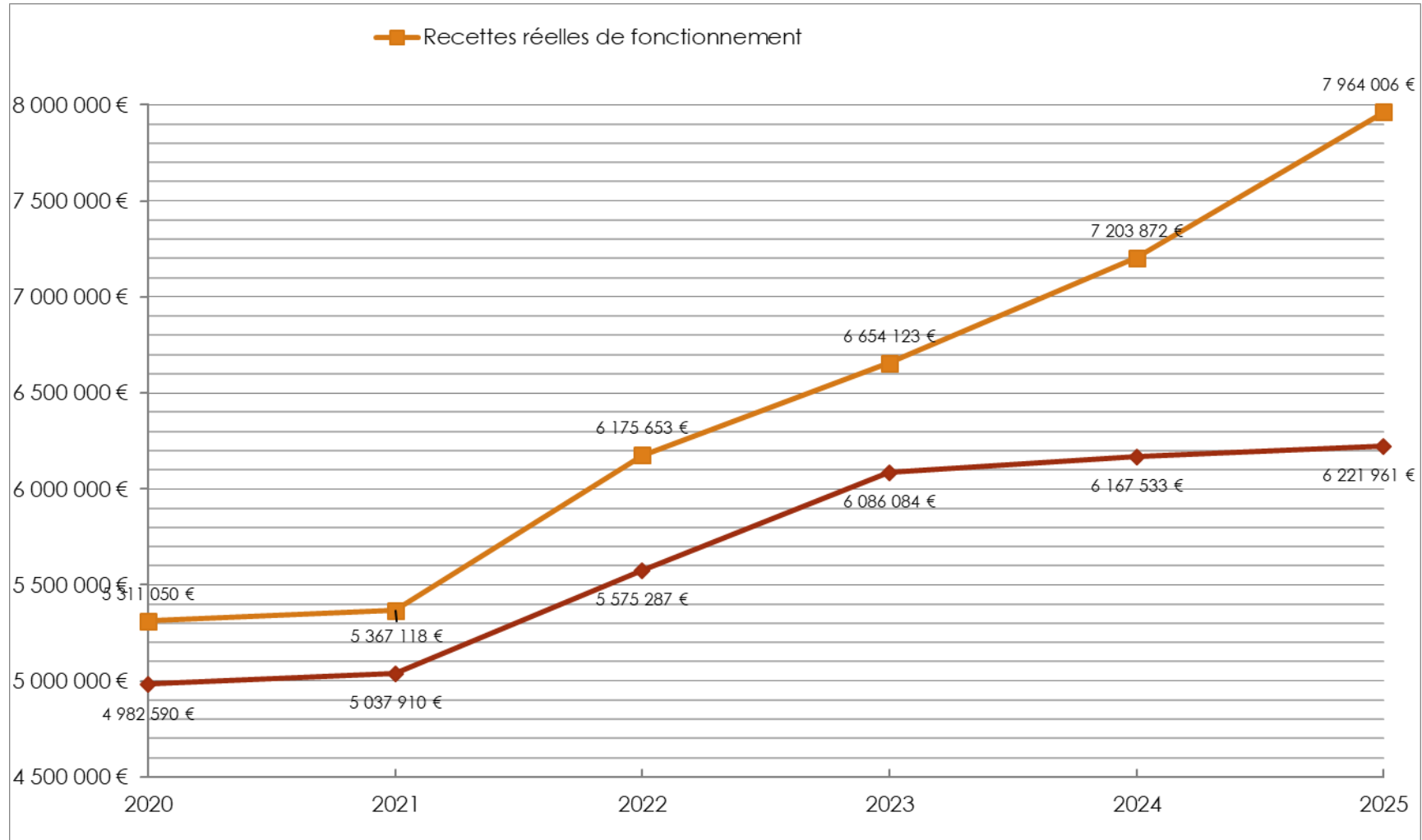
Communes	Nom	Prénom	Communes	Nom	Prénom
EGLETONS	FERRE	Charles	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	BESSEAU	Jean-Claude
EGLETONS	DUBOUCHAUD	Patricia	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	GONCALVES	Jean-François
EGLETONS	DATIN	Yves	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	VITRAC	Maryse
EGLETONS	FORYS	Claire	MARCILLAC LA CROISILLE	BACHELLERIE	Jean-Louis
EGLETONS	CONTINSOUZA	Nicolas	MARCILLAC LA CROISILLE	AUDEGUIL	Agnès
EGLETONS	PEYRAT	Denise	MOUSTIER-VENTADOUR	PETIT	Christophe
EGLETONS	TAGUET	Jean-Marie	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	CHAUMEIL	Romain
EGLETONS	RIVET	Murielle	LAPLEAU	DUBOIS	Francis
EGLETONS	CASSEZ	Didier	DARNETS	ROSSIGNOL	Philippe
EGLETONS	BOUILLON	Ludivine	SOUDEILLES	LAFON	Jean-François
EGLETONS	POP	Ion Octavian	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	VALADOUR	Jean-Pierre
EGLETONS	CARRARA	Annie	SAINT-HILAIRE-FOISSAC	BOURRIER	Annette
EGLETONS	TRAEN	William	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	GUICHON	Marion
EGLETONS	VILLA	Olivier	LAFAGE -SUR- SOMBRE	BARDOT	Claude
EGLETONS	VIDAL	Dany	LA CHAPELLE SPINASSE	CARTIER	Philippe
EGLETONS	LE GALL	Thierry	PERET-BEL-AIR	COURTEIX	Nadine
ROSIERS-D'EGLETONS	BRETTE	Gérard	LAVAL SUR LUZEGE	LANOIR	Jean-Noël
ROSIERS-D'EGLETONS	AMOREIRA	Jeanne-Marie	CHAUMEIL	FRAYSSE	Marie
ROSIERS-D'EGLETONS	ZANETTI	Fernand	MEYRIGNAC L'EGLISE	MENUET	Jean-François
ROSIERS-D'EGLETONS	PAREL	Audrey	SARRAN	AUDUREAU	Agnès

II) Etat des lieux financier

Evolution des dépenses de fonctionnement par budget et par année

Comptes administratifs - Dépenses de fonctionnement / année hors résultat reporté							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2021/2025
Budget Principal	5 584 385 €	5 508 413 €	6 037 211 €	7 060 420 €	6 903 271 €	7 645 436 €	39%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	821 793 €	788 958 €	1 044 121 €	1 159 182 €	1 206 738 €	1 155 658 €	46%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>	1 698 888 €	1 863 395 €	2 148 685 €	2 433 112 €	2 594 355 €	2 652 398 €	42%
Budget Ordures ménagères	1 298 937 €	1 256 454 €	1 406 132 €	1 437 834 €	1 587 918 €	1 600 616 €	27%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	654 290 €	641 642 €	734 903 €	735 836 €	841 673 €	816 127 €	27%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>	536 573 €	494 015 €	524 734 €	535 598 €	552 072 €	597 157 €	21%
Budget SIAC	43 580 €	43 893 €	44 097 €	45 347 €	50 445 €	49 294 €	12%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	14 678 €	15 131 €	15 288 €	13 306 €	17 519 €	16 406 €	8%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>							
Budget SPANC	42 437 €	37 396 €	49 129 €	54 890 €	51 419 €	35 124 €	-6%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	9 330 €	20 766 €	25 348 €	18 732 €	9 052 €	22 938 €	10%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>	32 188 €	13 640 €	19 695 €	29 829 €	36 800 €	5 349 €	-61%
Budget Bois Duval	0 €	242 630 €	89 525 €	105 365 €	84 755 €	92 735 €	-62%
<i>Dont charges à caractère général (C011)</i>	0 €	930 €	4 540 €	0 €	11 070 €	7 980 €	758%
<i>Dont charges de personnel (C012)</i>							
Cumul des budgets (hors Bois Duval)	6 969 339 €	6 846 156 €	7 536 570 €	8 598 492 €	8 593 054 €	9 330 470 €	36%
Cumul des charges à caractère général (C011)	1 500 091 €	1 467 428 €	1 824 200 €	1 927 055 €	2 086 052 €	2 019 109 €	38%
Cumul des charges de personnel (C012)	2 267 649 €	2 371 050 €	2 693 113 €	2 998 539 €	3 183 226 €	3 254 904 €	37%

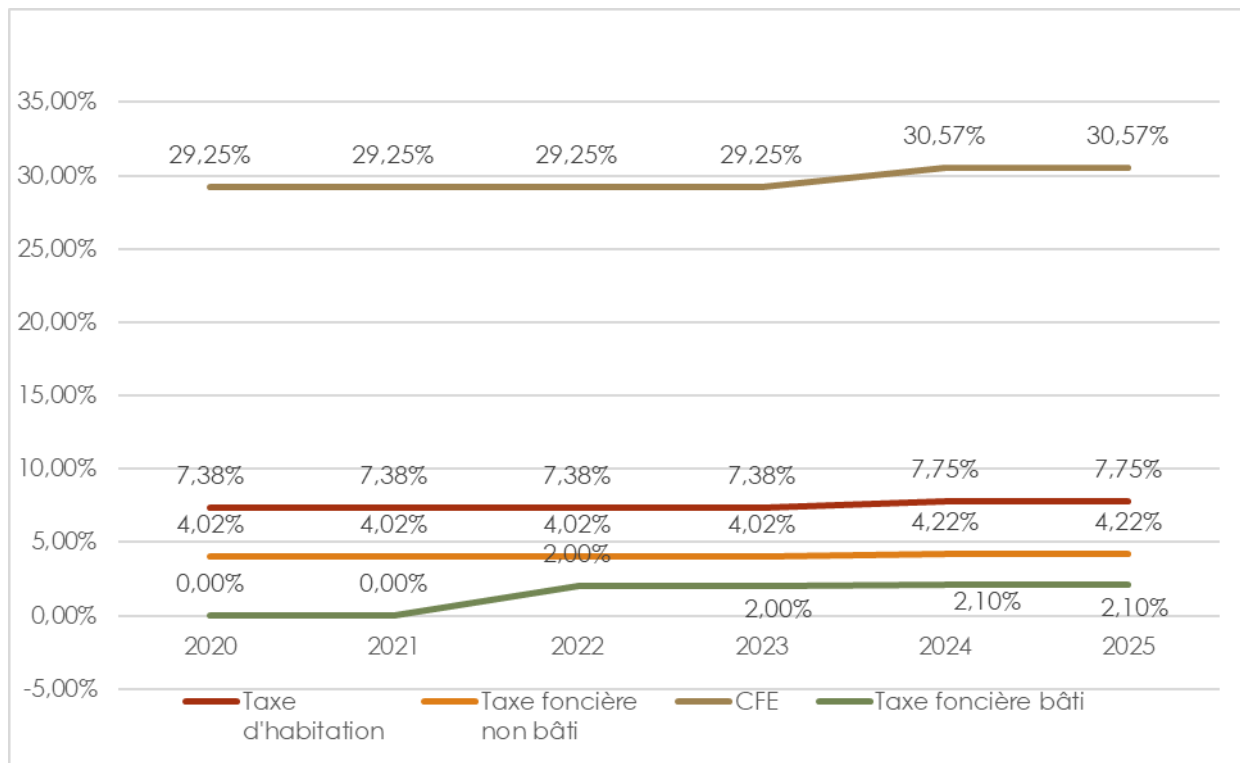
Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement



- Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 25% entre 2020 et 2023 puis de 20% entre 2023 et 2025 en grande partie du fait de l'augmentation de la fiscalité locale. A noter que la CCVEM a reçu **une recette exceptionnelle** de régularisation des années antérieures des impôts directs locaux de **309 000 € en 2024**, ainsi qu'une recette correspondant à la revalorisation des bases des barrages hydroélectriques d'un montant de **648 000 € en 2025, qui devra faire l'objet d'un** remboursement de l'allocation compensatrice de CFE, dont le montant n'est à ce jour pas connu.

Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

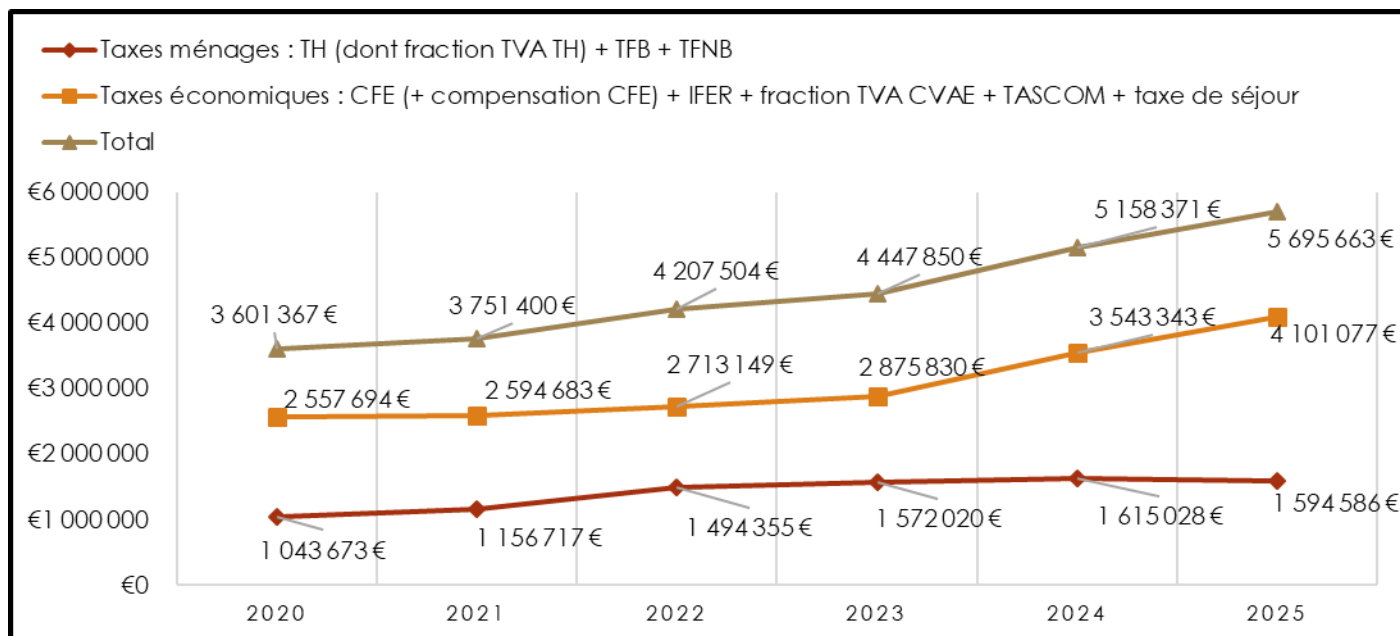
Evolution des taux de fiscalité 2020-2025



Instauration de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en 2022 à un taux de 2%.

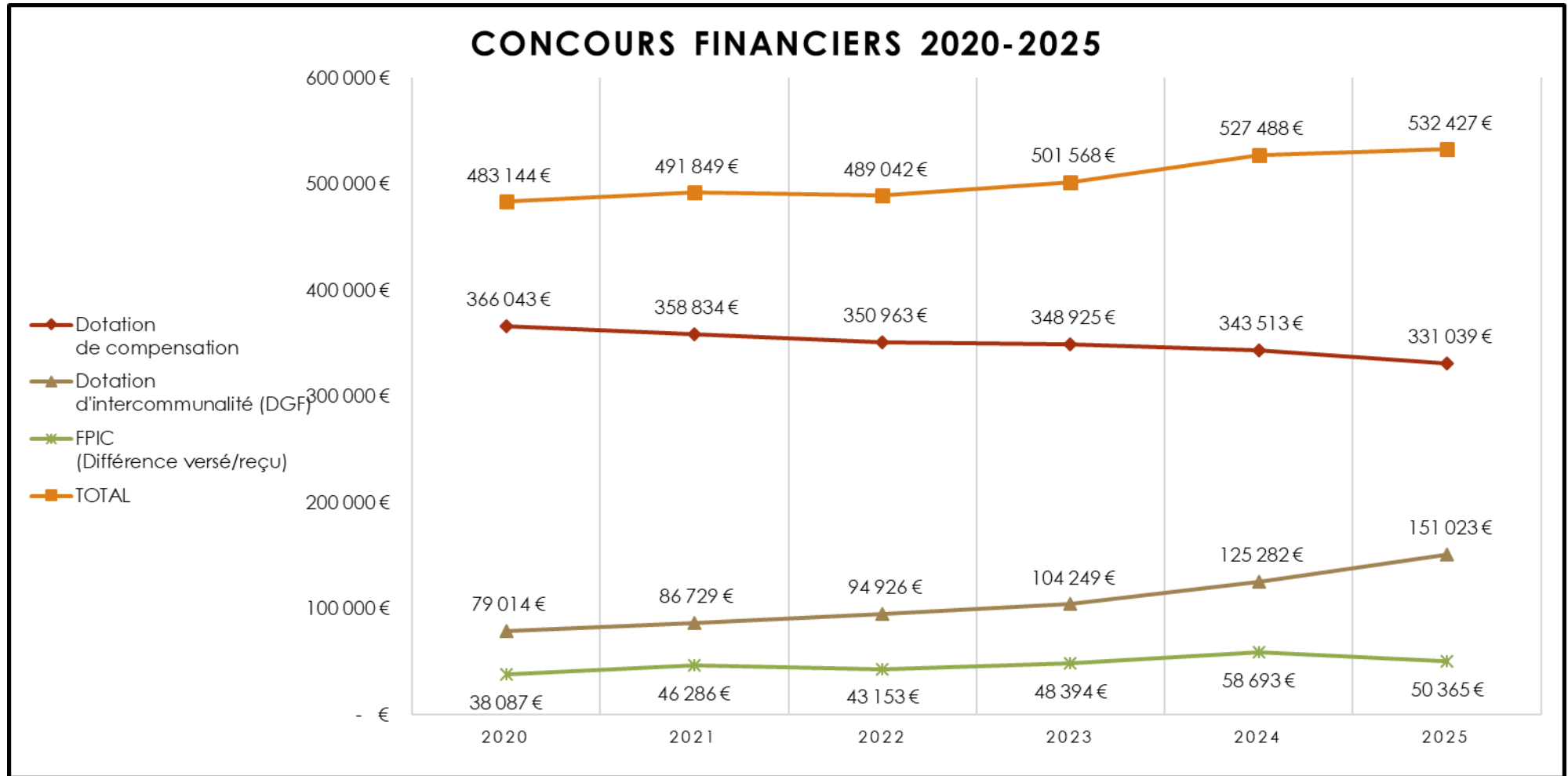
Augmentation des taux de fiscalité de 5% en 2024

Evolution des recettes de fiscalité 2020-2025



Les fortes augmentations de fiscalités constatées en 2024 et 2025 sont principalement expliquées par des régularisations de fiscalité sur années antérieures à hauteur de 309 000 € en 2024, ainsi que la revalorisation des bases des barrages hydroélectriques constatée en 2025 à hauteur de 648 000 €. La fiscalité est cependant une recette dynamique sur notre territoire, qui progresse de 40% entre 2020 et 2025 après correction des recettes exceptionnelles.

Evolution des concours financiers



Entre 2020 et 2025, les dotations restent globalement stables, la baisse progressive de la dotation de compensation étant compensée par l'augmentation de la dotation d'intercommunalité.

Evolution des tarifs depuis 2021

Tableau récapitulatif de l'évolution des tarifs						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Budget annexe OM)	0%	Majoration des tarifs de 4% (particuliers) et 5% (professionnels) <i>Répercussion hausse incinération(1)</i>	Majoration des tarifs de 5% <i>Répercussion hausse incinération(2)</i>	Majoration des tarifs de 11% <i>Répercussion hausse incinération (3)</i>	Majoration des tarifs de 3%	Maintien des tarifs pour les ménages augmentation de 10% des tarifs pour les professionnels augmentation de 15% des dépôts des professionnels en déchetterie (4)
Centre aquarécréatif	Maintien des tarifs (Exception : Tarifs de 10 tickets arrondis)	Maintien des tarifs	Actualisation des tarifs Entrée Adulte : 4,05€ à 4,50€ Entrée Jeune: 3,20€ à 3,50€ Dorénavant, le prix des animations comprend l'entrée au Centre Aqua.	Maintien des tarifs à l'exception des scolaires primaires du territoire (passage de 1,5€ à 2€)	Maintien des tarifs	Maintien des tarifs
Tarifs ALSH	+ 1%	+ 2%	Augmentation de 4,5%	Augmentation de 4,5% selon taux inflation	Augmentation selon taux inflation 1,50%	Augmentation selon taux inflation 1,12%
Tarifs OTP (Budget annexe SIAC)	0%	0%	Maintien des tarifs Application d'un tarif forfaitaire relatif aux fluides pour les locations comprises entre le 1er octobre et le 30 avril, d'un montant de 80 € HT/jour	Augmentation de 4,5% selon taux inflation	0%	Maintien des tarifs le tarif relatif aux fluides instauré en 2023 passe à 40 € HT/J
Redevance SPANC (Budget annexe SPANC)	0%	0%	Maintien des tarifs	Hausse de la redevance annuelle de 15€ à 16€ Hausse du prix du contrôle vente de 70€ à 75€	0%	0%

(1) le SYTTOM 19 a appliqué à compter du 1er janvier 2022 une augmentation de 8,59% sur le tarif de l'incinération qui passe ainsi de 105 € à 114 € la tonne et de 12.50% sur l'enfouissement qui passe de 120 € à 135 € la tonne.

(2) le SYTTOM 19 a appliqué à compter du 1er janvier 2023 une nouvelle augmentation de 14% sur le tarif de l'incinération qui passera ainsi de 114 € à 130 € la tonne (+16€/t) et de 11% sur l'enfouissement qui passera de 135 € à 150 € la tonne (+15€/t). La collectivité subit sans pouvoir agir la forte augmentation de la TGAP, les charges liées aux frais de véhicules, transport, fonctionnement, carburant, véhicules, etc ... qui augmentent elles aussi avec l'inflation. La Communauté de Communes est dans la phase de la mise en œuvre de la Redevance Incitative (REOMI) obligatoire pour toutes les collectivités à l'horizon 2024. Dans ces conditions, les tarifs de la redevance pour l'année 2023 augmentent de 5%.

(3) le SYTTOM 19 a appliqué à compter du 1er janvier 2024 une augmentation de plus de 15% sur le tarif de l'incinération qui passera ainsi de 130 € à 150 € la tonne (+20€/t). De plus, au cours de ces dernières années, les frais de sous-traitance générale ont augmenté de 38% et ceux de transports ont subi une hausse de 25%. Dans le même temps, la collectivité a fait le choix de ne pas répercuter en totalité cette hausse sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en puisant sur ses fonds propres. Il est à noter toutefois que les dépenses de personnel ont été maîtrisées avec la stabilisation des effectifs.

(4) afin d'encourager les ménages à réduire le tonnage des OM et augmenter le tri, le choix a été fait de ne pas modifier le tarif des ménages. Des augmentations ont été réalisées sur les tarifs des professionnels, et notamment les apports en déchetteries afin de réduire l'écart entre le coût de ces services et les recettes perçues auprès de professionnels.

Attributions de compensation

Historique

Suite au passage à la Taxe Professionnelle Unique par la Communauté de Communes par délibération en date du 28 janvier 2004, il est opéré, chaque année de la Communauté de Communes vers chacune des communes membres, un versement correspondant à la compensation de la diminution des ressources fiscales communales générées par ce passage à la TPU.

La délibération en date du 28 janvier 2004 acte le passage de la Communauté de Communes à la taxe professionnelle unique (TPU) et détermine les montants des attributions de compensation, qui ont, depuis, été revus à chaque nouveau transfert de charges.

- Délibération du 20 décembre 2004. Transfert de la compétence Enfance-Jeunesse.
- Délibération du 26 avril 2011. Transfert de charges du Centre Aqua-récréatif.
- Délibération du 10 avril 2017 (délibération définitive le 11 décembre 2017). Entrée de trois nouvelles communes au sein de la CCVEM et la création d'un ALSH sur la commune de Montaignac-Saint-Hippolyte.
- Délibération du 29 novembre 2021. Transfert du service périscolaire de la commune de Marcillac-La-Croisille et la création de la Commune Nouvelle Montaignac-Sur-Doustre (Composée de Montaignac-Saint-Hippolyte et Le Jardin).

COMMUNES	Montant annuel 2025 de l'attribution de compensation	COMMUNES	Montant annuel 2025 de l'attribution de compensation
Champagnac la Noaille	3 882,00 €	Meyrignac l'Eglise	2 187,00 €
Chaumeil	12 297,00 €	Montaignac-sur-Doustre	117 926,00 €
Darnets	2 524,00 €	Moustier	23 491,00 €
Egletons	972 122,00 €	Péret-Bel-Air	21 388,00 €
La Chapelle-Spinasse	10 209,00 €	Rosiers d'Egletons	105 586,00 €
Lafage-sur-Sombre	6 180,00 €	Saint-Hilaire-Foissac	14 592,00 €
Lapleau	79 895,00 €	Saint-Merd-de-Lapleau	39 395,00 €
Laval-sur-Luzège	96 541,00 €	Saint-Yrieix-Le-Déjalat	16 096,00 €
Marcillac la Croisille	181 063,00 €	Sarran	36 539,00 €
		Soudeilles	48 075,00 €
TOTAL		1 789 988,00 €	

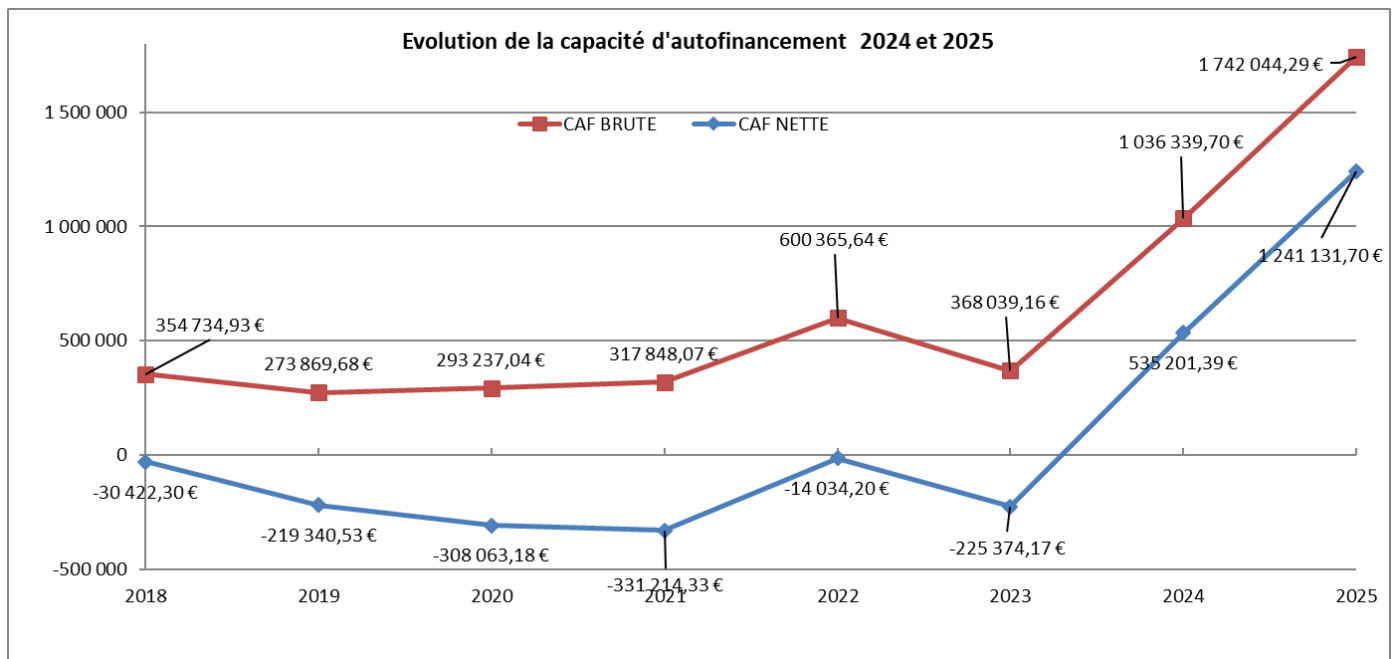
L'attribution de compensation depuis 2023 pour Marcillac-la-Croisille est portée à 181 063,00 € pour une année complète. Le montant de l'attribution de compensation est maintenue à 1 789 988€ depuis 2024.

Evolution des postes de dépenses et de recettes de fonctionnement (budget principal)

EVOLUTION DES POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES DE 2018 A 2025																	
CHAPITRES	REALISE 2018	QUOTE PART DANS LE BUDGET	REALISE 2019	QUOTE PART DANS LE BUDGET	REALISE 2020	QUOTE PART DANS LE BUDGET	REALISE 2021	QUOTE PART DANS LE BUDGET	REALISE 2022	QUOTE PART DANS LE BUDGET	REALISE 2023	QUOTE PART DANS LE BUDGET	REALISE 2024	QUOTE PART DANS LE BUDGET	REALISE 2025	QUOTE PART DANS LE BUDGET	VARIATIONS 2025/2024
DEPENSES																	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	765 908 €	14,82%	907 171 €	16,75%	821 793 €	14,72%	788 958 €	14,32%	1 044 121 €	17,29%	1 159 182 €	16,42%	1 206 738 €	17,48%	1 155 658 €	15,12%	-4,23%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 645 386 €	31,84%	1 762 297 €	32,55%	1 698 888 €	30,42%	1 863 395 €	33,83%	2 148 685 €	35,59%	2 433 112 €	34,46%	2 594 355 €	37,58%	2 652 398 €	34,69%	2,24%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 979 308 €	38,30%	1 979 186 €	36,55%	1 978 855 €	35,44%	1 975 782 €	35,87%	1 997 131 €	33,08%	2 009 628 €	28,46%	1 961 638 €	28,42%	1 968 448 €	25,75%	0,35%
65 AUTRES CHARGES DE GEST COUR.	292 753 €	5,67%	270 691 €	5,00%	283 902 €	5,08%	303 994 €	5,52%	300 361 €	4,98%	380 168 €	5,38%	317 845 €	4,60%	371 563 €	4,86%	16,90%
66 CHARGES FINANCIERES	58 544 €	1,13%	67 353 €	1,24%	65 851 €	1,18%	58 784 €	1,07%	49 963 €	0,83%	73 560 €	1,04%	86 957 €	1,26%	73 895 €	0,97%	-15,02%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 793 €	0,17%	2 804 €	0,05%	133 302 €	2,39%	46 996 €	0,85%	35 026 €	0,58%	30 433 €	0,43%	- €	0,00%	- €	0,00%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	416 782 €	8,07%	425 392 €	7,86%	601 795 €	10,78%	470 503 €	8,54%	461 924 €	7,65%	974 336 €	13,80%	735 739 €	10,66%	1 423 474 €	18,62%	93,48%
TOTAL DEPENSES	5 167 474 €	100,00%	5 414 894 €	100,00%	5 584 385 €	100,00%	5 508 413 €	100,00%	6 037 211 €	100,00%	7 060 420 €	100,00%	6 903 271 €	100,00%	7 645 436 €	100,00%	10,75%
RECETTES																	
70 PRODUITS DES SERVICES	442 373 €	8,31%	425 222 €	7,75%	256 446 €	4,53%	285 334 €	5,11%	419 795 €	6,60%	442 047 €	6,27%	466 894 €	6,23%	495 716 €	6,01%	6,17%
73 IMPOTS ET TAXES	3 593 285 €	67,53%	3 680 636 €	67,12%	3 720 708 €	65,67%	3 390 183 €	60,72%	3 783 934 €	59,45%	3 993 526 €	56,69%	4 550 745 €	60,75%	5 026 979 €	60,99%	10,46%
74 DOTATIONS	953 020 €	17,91%	993 716 €	18,12%	1 069 111 €	18,87%	1 522 270 €	27,26%	1 714 779 €	26,94%	1 817 688 €	25,80%	1 955 855 €	26,11%	2 182 845 €	26,48%	11,61%
013 ATTENUATION DE CHARGES	55 258 €	1,04%	104 939 €	1,91%	32 023 €	0,57%	105 353 €	1,89%	94 570 €	1,49%	85 505 €	1,21%	69 722 €	0,93%	35 913 €	0,44%	-48,49%
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	44 316 €	0,83%	39 773 €	0,73%	35 319 €	0,62%	43 701 €	0,78%	136 775 €	2,15%	110 853 €	1,57%	160 656 €	2,14%	216 723 €	2,63%	34,90%
76 PRODUITS FINANCIERS		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	5 830 €	0,07%	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 174 €	0,32%	21 585 €	0,39%	197 444 €	3,48%	20 278 €	0,36%	25 801 €	0,41%	204 504 €	2,90%	- €	0,00%	- €	0,00%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	215 550 €	4,05%	217 445 €	3,97%	354 798 €	6,26%	216 279 €	3,87%	189 159 €	2,97%	390 873 €	5,55%	286 781 €	3,83%	278 359 €	3,38%	-2,94%
TOTAL RECETTES	5 320 977 €	100,00%	5 483 317 €	100,00%	5 665 848 €	100,00%	5 583 397 €	100,00%	6 364 812 €	100,00%	7 044 996 €	100,00%	7 490 653 €	100,00%	8 242 365 €	100,00%	10,04%
RESULTAT DE L'EXERCICE	153 503,06	2,88%	68 422,90	1,25%	81 463,28	1,44%	74 984,33	1,34%	327 600,77	5,15%	-15 423,87	-0,22%	587 381,92	7,84%	596 929,39	7,24%	1,63%

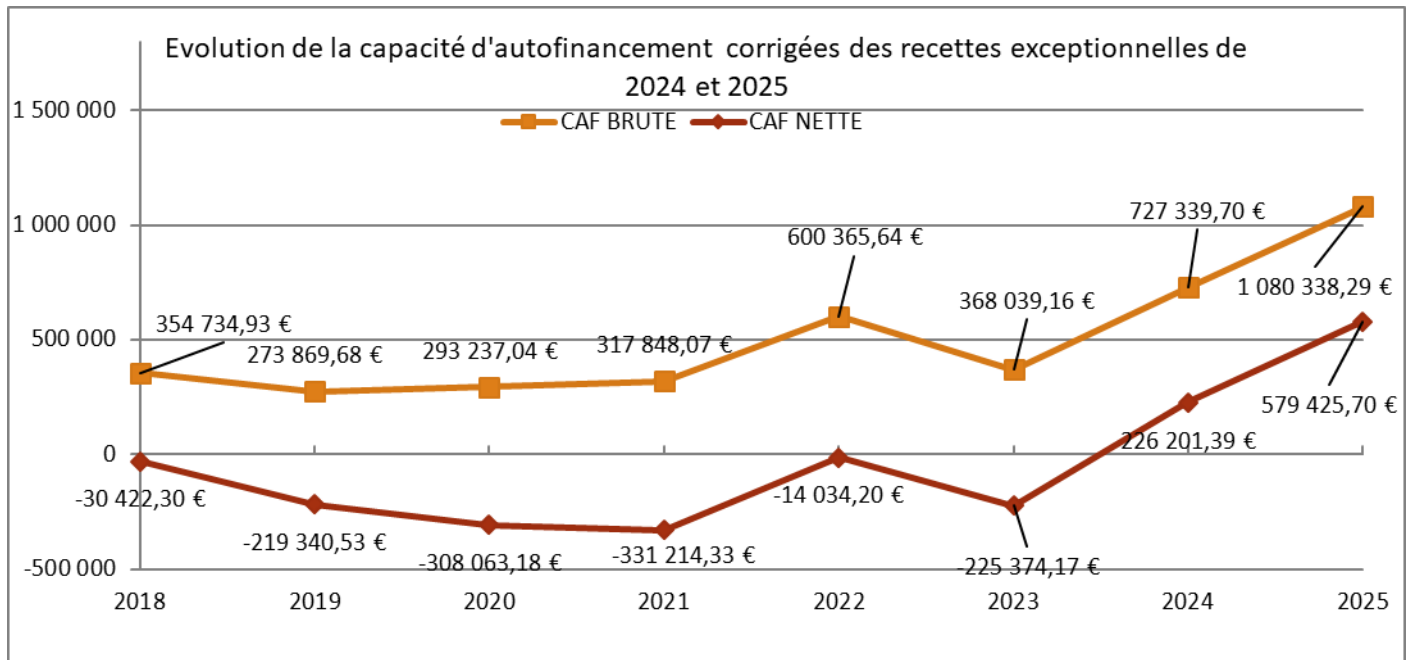
Evolution de la Capacité d'Autofinancement (Épargne brute)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RESULTAT DE L'EXERCICE	153 503,06	68 422,90	81 463,28	74 984,33	327 600,77	-15 423,87	587 382,17	596 929,39
(C042) Opérations d'ordre (Dépenses)	416 782,12	425 392,13	601 794,90	470 503,02	461 924,29	974 335,91	735 738,88	761 768,20
(C68) Dotations aux provisions								661 706,00
(art 775) Produits de cessions		-2 500,00	-170 700,00	-11 360,00		-200 000,00		
(art 791) Transfert de chges Covid			135 476,62					
(C042) Opérations d'ordre (Recettes)	-215 550,25	-217 445,35	-354 797,76	-216 279,28	-189 159,42	-390 872,88	-286 781,35	-278 359,30
CAF BRUTE	354 734,93	273 869,68	293 237,04	317 848,07	600 365,64	368 039,16	1 036 339,70	1 742 044,29
- ANNUITE/CAPITAL	-385 157,23	-493 210,21	-601 300,22	-649 062,40	-614 399,84	-593 413,33	-501 138,31	-500 912,59
CAF NETTE	-30 422,30	-219 340,53	-308 063,18	-331 214,33	-14 034,20	-225 374,17	535 201,39	1 241 131,70

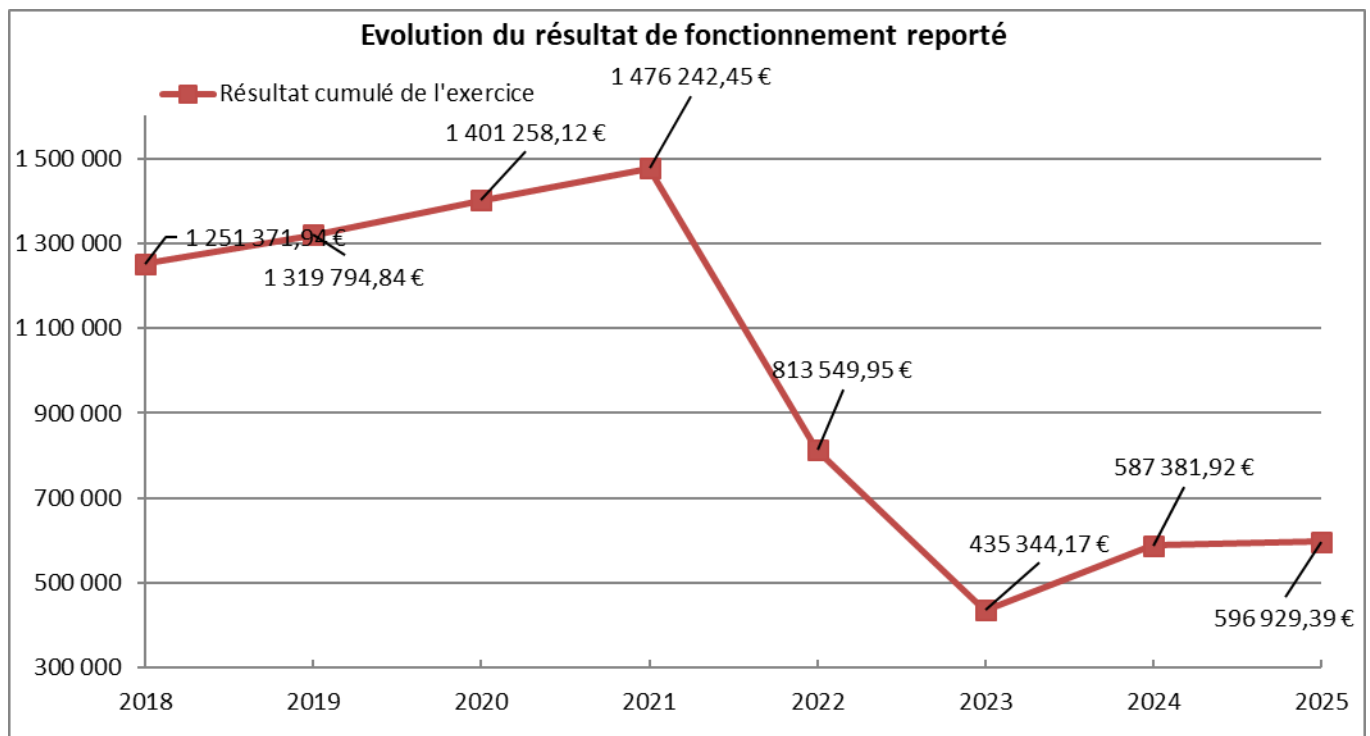


L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100€ d'épargne brute permettent de financer 100€ d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000€. C'est un effet de levier de 1 à 10.

Comme susmentionné la CCVEM a bénéficié de recettes exceptionnelles en 2024 et 2025 qui expliquent l'augmentation importante de la CAF brute. Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la CAF corrigée de ces recettes exceptionnelles.



Evolution du résultat de fonctionnement reporté



EVOLUTION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat cumulé de l'exercice	1 251 371,94	1 319 794,84	1 401 258,12	1 476 242,45	813 549,95	435 344,17	587 381,92	596 929,39
Virement à la section d'investissement en N+1				990 293,27	362 781,91	435 344,17	559 131,54	0,00

Des virements de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement (affectation de résultat) ont été réalisés entre de 2021 à 2024 pour couvrir les déficits d'investissement liés à la réalisation de projets structurants (serres à tomates, extension du domaine des Monédières, réhabilitation de la Maison Ausoleil, extension et mise en conformité de la crèche, Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour l'ensemble du territoire...) et aux conséquences de l'annulation de la procédure de DUP sur la zone de Tras le Bos .

En 2025, la section d'investissement présentant un résultat excédentaire, l'affectation de résultat ne sera pas nécessaire en 2026.

Mesures envisagées pour améliorer la CAF

Poursuite des recherches d'économie sur les charges de fonctionnement : Les services s'organisent en cas d'arrêt de travail pour limiter le recours aux contrats de remplacement ; des investissements destinés à réduire ou maîtriser la facture énergétique ont été réalisés.

L'augmentation de la fiscalité (+2% sur le TFPB en 2022 et + 5% sur l'ensemble des taxes en 2024) a contribué à améliorer la situation, mais la situation reste fragile.

Un travail important d'optimisation des recettes de la Taxe de séjour a été lancé en 2024, poursuivi en 2025. De même les services veillent à une recherche systématique de soutiens financiers pour la réalisation des projets.

Les communes ont accepté en 2025 de participer au financement du service ADS à hauteur de 50% (cette participation apparaîtra sur le budget 2026 pour les actes réalisés en 2025) ; et de prendre en charge le coût du DPO (RGPD) financé par la Communauté de Communes jusqu'en 2025 ;

Une réflexion pourrait être engagée pour la mise en place de la taxe GEMAPI.

Etat de l'endettement – Budget principal

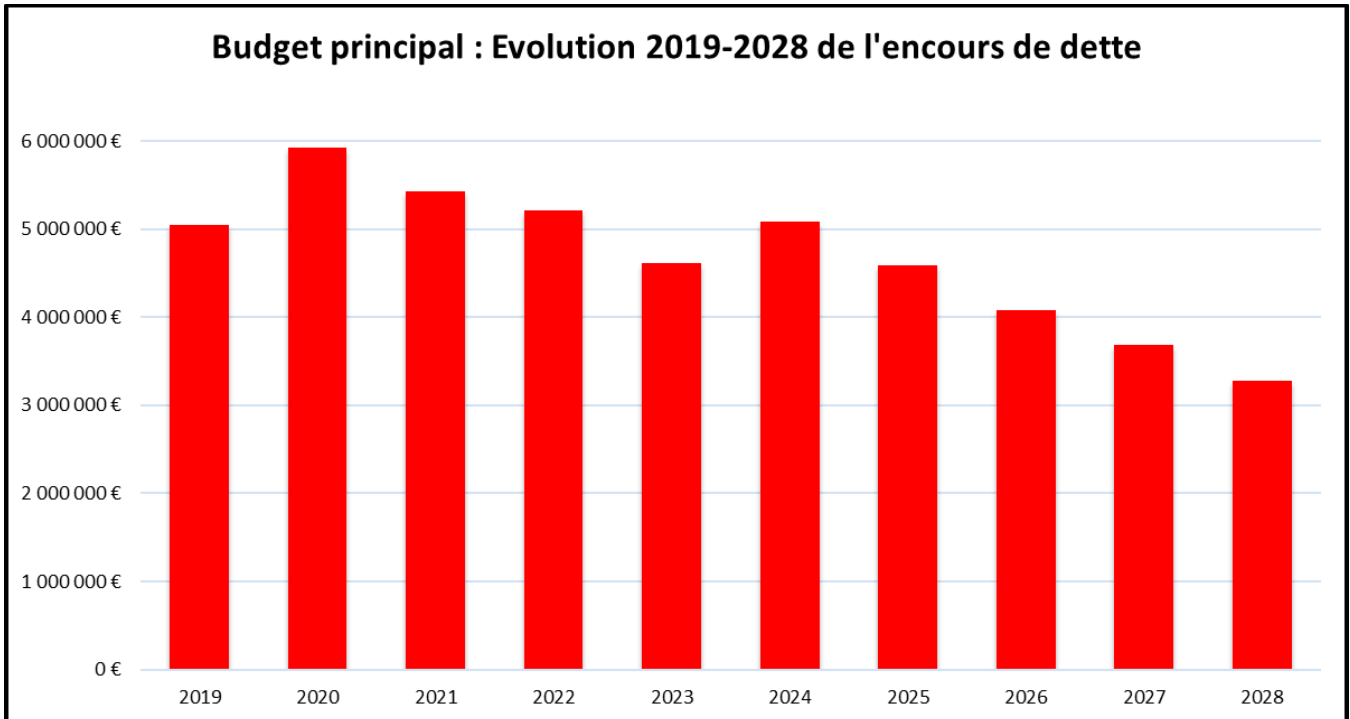
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette (restant dû au 31/12)	5 044 699 €	5 923 399 €	5 424 337 €	5 209 937 €	4 616 524 €	5 085 385 €	4 584 473 €
Emprunts nouveaux	1 700 000 €	1 480 000 €	150 000 €	400 000 €	0 €	970 000 €	0 €
Amortissement du capital courant	493 210 €	601 300 €	649 062 €	614 400 €	593 413 €	501 138 €	500 913 €
Epargne brute	273 870 €	293 237 €	317 848 €	600 366 €	368 039 €	1 036 339 €	1 742 044 €
Capacité de désendettement en année (Encours de dette/épargne brute)	18,42	20,20	17,07	8,68	12,54	4,91	2,63
Recettes réelles de fonctionnement	5 265 872 €	5 311 050 €	5 367 118 €	6 175 653 €	6 654 123 €	7 203 872 €	7 964 006 €
Taux d'endettement (Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement)	95,80%	111,53%	101,07%	84,36%	69,38%	70,59%	57,56%
Dépenses réelles de fonctionnement	4 989 502 €	4 982 590 €	5 037 910 €	5 575 287 €	6 086 084 €	6 167 533 €	6 221 961 €
Montant annuel des intérêts d'emprunt	70 107 €	70 842 €	62 187 €	51 597 €	56 504 €	49 492 €	74 922 €
Intérêts/dépenses réelles de fonctionnement	1,41%	1,41%	1,39%	0,93%	0,93%	0,80%	1,20%
Taux épargne brute	5,20%	5,52%	5,92%	9,72%	5,53%	14,39%	21,87%

Ce tableau donne de nombreuses indications sur l'évolution de l'endettement du Budget Principal de la Communauté de Communes, mais certains ratios en forte amélioration doivent être nuancés en 2024 et 2025 par une épargne brute conjoncturelle.

Ci-après les principaux enseignements à retenir de ce tableau.

Les principaux enseignements à retenir sont les suivants :

Evolution de l'encours de dette du budget principal



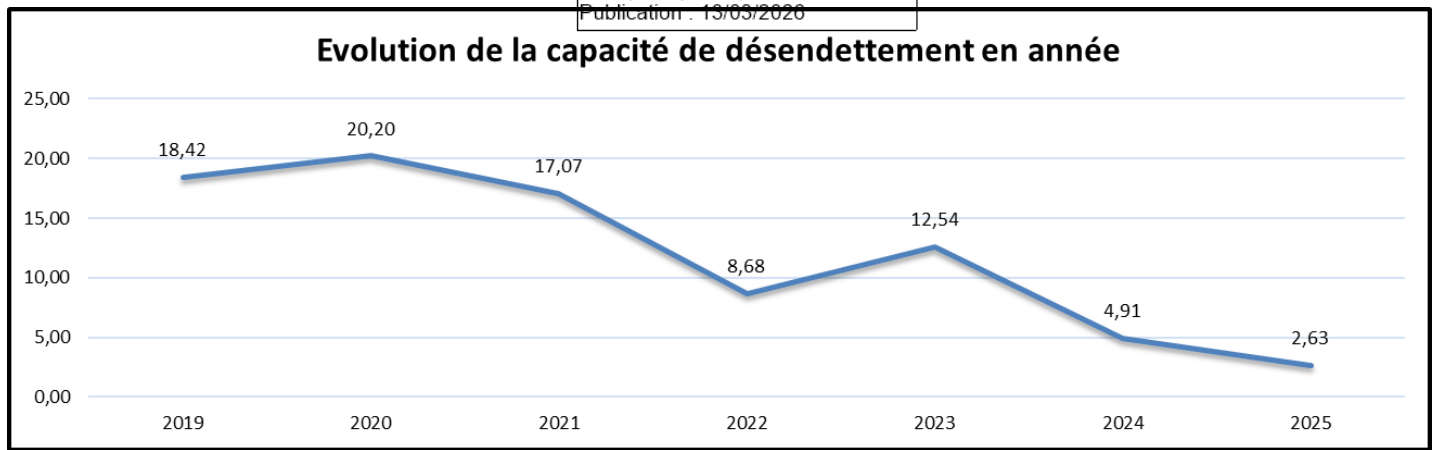
- **L'encours de dette au 31 décembre a évolué de +54% entre 2018 et 2020**, justifié par les emprunts nécessaires au financement des aménagements des terrains pour les serres à tomates, de la participation financière au déploiement de la fibre optique et à l'extension du bâtiment du domaine des Monédières, ces trois investissements engendrant des recettes à compter de 2020 pour le projet de serres, de 2021 pour le Domaine des Monédières (loyer) et de 2022 pour la fibre optique (détails sur la page suivante).
- **En 2024**, un nouvel emprunt a été souscrit pour faire face à un déficit d'investissement important en 2023 (plus de 1 900 000€) lié à l'opération de DUP sur la zone de Tras le Bos, et le reste à charge du Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement investissement important au niveau intercommunal dans l'intérêt des communes membres. Cet emprunt a également permis de financer le reste à charge du projet de mise aux normes et d'extension de la Crèche.
- Malgré cet emprunt, l'encours de la dette demeure maîtrisé, 2 emprunts étant arrivés à échéance en 2022 et 2023. L'encours de la dette diminue de 20,4% entre 2020 et 2024.

Echéanciers des recettes d'investissement

Echéanciers Serres à Tomates et déploiement de la Fibre Optique

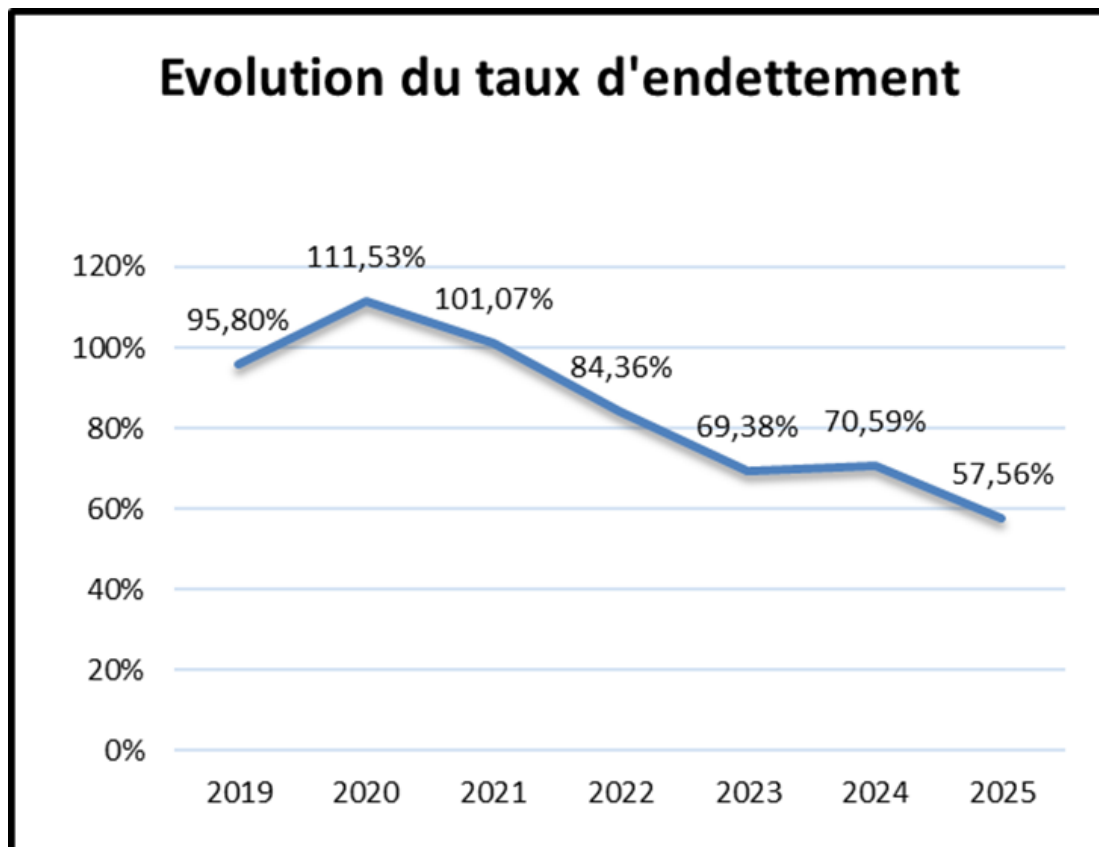
Echéancier de paiement des Serres à Tomates (revu par avenant)					Le remboursement de l'avance au déploiement de la fibre optique		Recettes cumulées d'investissement			
	SCEA faur'sage	SCEA tomates des sim	SCEA des chaux	Échéance totale annuelle				Serres à Tomates	Fibre optique	Total annuel
2020	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	1er échéancier: montant de l'avance initiale soit 1 082 609 € / 10 ans		2020	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
2021	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	2nd echeancier: montant différentiel de l'avance totale soit 721 739 € / 10 ans		2021	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
2022	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	2022	108 260,90 €	2022	45 000,00 €	108 260,90 €	153 260,90 €
2023	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2023	108 260,90 €	2023	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2024	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2024	108 260,90 €	2024	66 475,05 €	108261	174 735,95 €
2025	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2025	108 260,90 €	2025	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2026	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2026	108 260,90 €	2026	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2027	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2027	108 260,90 €	2027	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2028	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2028	108 260,90 €	2028	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2029	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2029	108 260,90 €	2029	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2030	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2030	108 260,90 €	2030	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2031	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2031	108 260,90 €	2031	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2032	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2032	72 173,90 €	2032	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2033	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2033	72 173,90 €	2033	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2034	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2034	72 173,90 €	2034	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2035	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2035	72 173,90 €	2035	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2036	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2036	72 173,90 €	2036	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2037	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2037	72 173,90 €	2037	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2038	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2038	72 173,90 €	2038	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2039	22 158,33 €	22 158,33 €	22 158,33 €	66 475,00 €	2039	72 173,90 €	2039	66 475,00 €	72 173,90 €	138 648,90 €
					2040	72 173,90 €	2040	- €	72 173,90 €	72 173,90 €
					2041	72 173,90 €	2041	- €	72 173,90 €	72 173,90 €
Total	421 691,93 €	421 691,93 €	421 691,93 €	1 265 075,80 €	Total	1 804 348,00 €	Total	1 265 075,80 €	1 804 348,00 €	3 069 423,80 €

Evolution de la capacité de désendettement en année



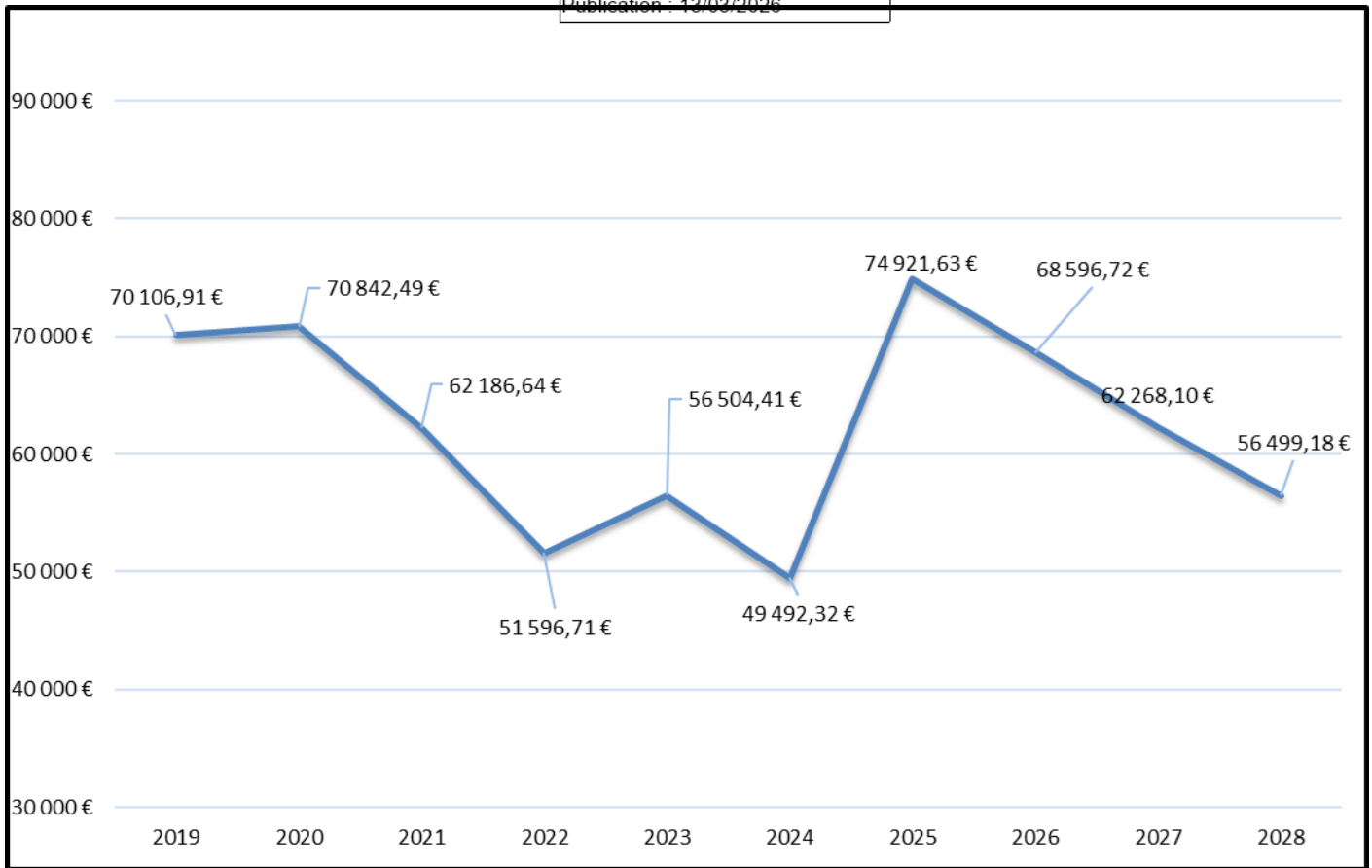
- **La capacité de désendettement** en année a connu une amélioration suite aux décisions d'augmenter les taux des recettes fiscales et donc d'améliorer également l'épargne brute. En soustrayant les recettes exceptionnelles perçues en 2024 et 2025, la capacité de désendettement aurait affiché 6,91 en 2024 et 4,19 en 2025, ratios en deçà du seuil d'alerte critique de 12.

Evolution du taux d'endettement



- Malgré la souscription d'un emprunt en 2024, le taux d'endettement est maintenu.

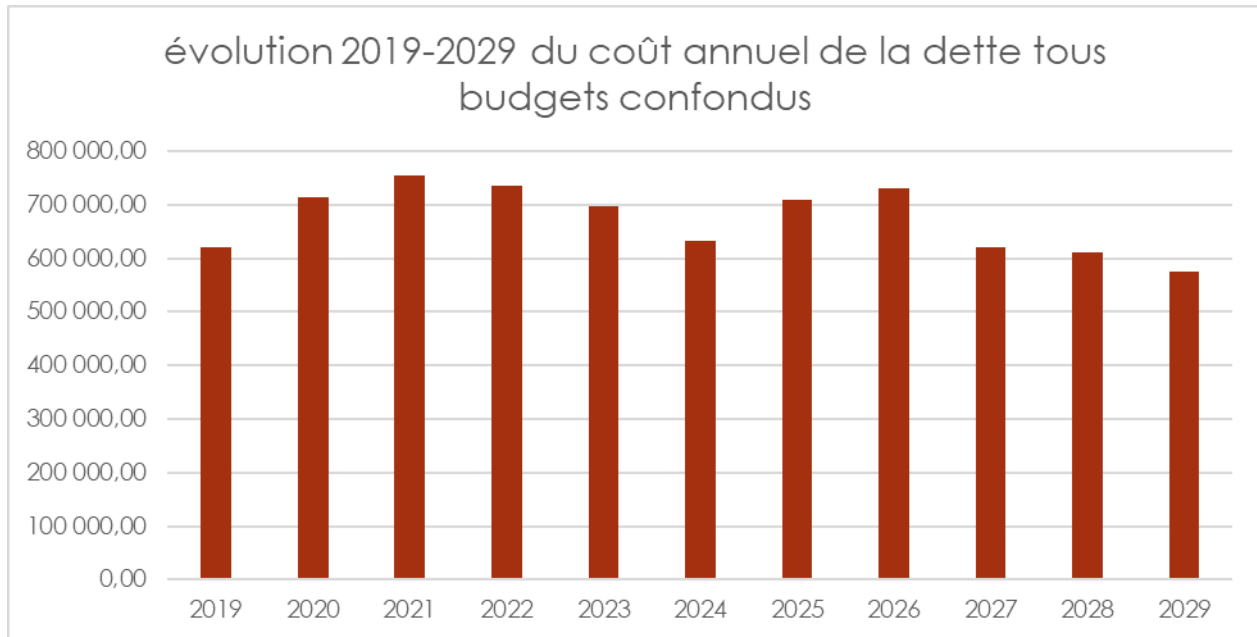
Evolution du montant annuel des intérêts d'emprunt



- L'évolution du montant annuel des intérêts d'emprunt augmente à partir de 2024 suite à la souscription d'un emprunt de 970 000 €.

Etat de l'endettement pluri-budgétaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût annuel **tous budgets confondus**, deux emprunts pour un montant total de de 355 000 € ayant été souscrits pour le budget des OM en 2025.



Le tableau ci-dessous présente l'état de l'endettement tous budgets confondus.

	2024 BP	2024 OM	2024 GLOBAL	2025 BP	2025 OM	2025 GLOBAL
Encours de dette (restant dû au 31/12)	5 085 385,23 €	899 857 €	5 985 242 €	4 584 473 €	1 184 714 €	5 769 187 €
Emprunts nouveaux	970 000 €	450 000 €	1 420 000 €	0 €	355 000 €	355 000 €
Amortissement du capital courant	501 138 €	105 143 €	606 281 €	500 913 €	105 143 €	606 055 €
Épargne brute	727 340 €	83 712 €	502 051 €	1 080 338 €	119 904 €	1 200 242 €
Capacité de désendettement en année (Encours de dette/épargne brute)	6,99	10,75	11,92	4,24	9,88	4,81
Recettes réelles de fonctionnement	7 203 872 €	1 534 496 €	8 738 368 €	7 964 006 €	1 600 334 €	9 564 340 €
Taux d'endettement (Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement)	70,59%	58,64%	68,49%	57,56%	74,03%	60,32%
Dépenses réelles de fonctionnement	6 167 533 €	1 450 785 €	7 618 317 €	6 221 961 €	1 480 431 €	7 702 392 €
Montant annuel des intérêts d'emprunt	49 492 €	11 476 €	60 968 €	74 922 €	29 554 €	104 475 €
Intérêts/dépenses réelles de fonctionnement	0,80%	0,79%	0,80%	1,20%	2,00%	1,36%
Taux épargne brute	10,10%	5,46%	5,75%	13,57%	7,49%	12,55%

Détails des échéances d'emprunts depuis 2017 jusqu'en 2045 sur l'ensemble des budgets

		Échéances emprunts (Capital + Intérêts)												
N°Emprunt	Libellé de l'emprunt	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTA EGLETONS MONEDIER BP BUDGET PRINCIPAL (Entité N°02)														
2005-0001	CE INVESTISSEMENT 2005 519166	15 083,15	14 610,81	14 138,48	13 666,16									
2012-0001	CE MAISON ENFANT 1219319	59 785,06	58 117,45	56 449,84	54 782,23	53 114,62	51 447,04							
2012-0002	CAF MAISON ENFANT 201100132	14 000,00	14 000,00											
2014-0001	CACF INVESTISSEMENT 2014 970231	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,36	50 939,39					
2015-0001	CACF CAR REAMENAGE 176460	118 905,55	115 411,11	111 916,66	108 422,22	104 927,77	101 433,33	97 938,93						
2015-0002	CACF CAR 518110	78 517,08	76 380,33	74 243,58	72 106,83	69 970,10								
2016-0001	CACF INVEST 2016 1419699	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 933,26	52 908,07			
2016-0002	CACF INVEST 2016 1419695	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 720,24	19 710,79			
2016-0003	CACF TRANSCORREZIEN 871338	4 015,92	4 015,92	4 010,27										
2017-0001	COMCOM M AUBERGE CHAUMEIL 1119334	4 137,97	4 173,69	4 214,88	4 257,68	4 305,31	4 236,96	4 293,28	4 918,72	5 272,24	5 237,94	5 206,83	5 174,52	5 143,29
2017-0002	COM COM M DOM MONEDIERES 1019258	16 791,06	16 925,47	17 063,05	17 210,76	16 923,68	17 109,35	19 382,67	20 578,80	20 356,93	18 974,69	18 977,72	18 984,31	18 983,99
2018-0001	CAF ALSH MONTAIGNAC 201500025		10 000,00	10 000,00	10 000,00	7 338,08								
2018-0002	CAF ALSH DARNETS 201500023		4 000,00	4 000,00	4 000,00	3 825,15								
2018-0003	BANQUE POSTAL INVEST 2018 MON522185			143 687,50	140 437,50	138 937,50	137 437,50	135 937,50	134 437,50	132 937,50	131 437,50	129 937,50	128 437,50	126 937,50
2019-0001	CACF SERRES A TOMATES 2019 NC0598				97 851,78	96 556,81	95 936,32	95 315,81	94 695,32	94 074,81	93 454,32	92 833,81	92 213,32	91 592,81
2020-0001	CACF INVEST 2019 NC0608				25 814,69	51 505,63	51 340,63	51 175,63	51 010,63	50 845,63	50 680,63	50 515,63	50 350,63	50 185,63
2020-0002	CE DDM 2020 298207E					40 251,53	53 254,43	53 029,03	52 803,63	52 578,23	52 352,83	52 127,43	51 902,03	51 676,63
2021-0001	CACF ETAL CHGES COVID 3358355						30 208,13	30 163,13	30 118,13	30 073,13	30 028,13			
2022-0001	EMPRUNT CACF 4299194							39 088,90	38 475,01	37 608,35	36 741,68	35 875,01	35 008,35	34 141,68
2024-0001	EMPRUNT 970 K€ CEPAL									79 433,90	77 857,66	76 281,41	74 705,16	73 128,90
		434 828,65	441 227,64	563 317,12	672 142,71	711 249,04	665 996,55	649 917,74	550 630,63	575 834,22	569 384,24	461 755,34	456 775,82	451 790,43
COMMUNAUTE DE COMMUNES - ORDURES MENAGERES CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER (Entité N°02)														
2004-0001	CRCA Financement Immobilier	18 853,46	18 853,52											
2013-0001	CACF Acquisition camion Bom Renault	15 850,00	15 328,57	14 807,17										
2016-0001	Acquisition BOM renault DS 102 RA	24 777,14	24 457,14	24 137,14	23 817,14	23 497,14	23 177,16							
2018-0001	BANQUE POST DECHETTERIE MON522184			19 767,58	19 331,25	19 100,25	18 869,25	18 638,25	18 407,25	18 176,25	17 945,25	17 714,25	17 483,25	17 252,25
2021-0001	CEPAL RENAULT BOM FW 206 EH						28 365,54	28 302,40	28 252,00	28 201,60	28 151,20	28 100,80	28 050,40	
2023-0001	ACHAT POLYBENNE								34 959,57	33 173,65	32 101,50	31 029,36	29 957,22	28 885,07
2024-0001	COLONNES PHASE 1 + PLATEFORMES									39 755,88	37 753,88	36 934,88	36 115,88	35 296,88
2025-0001	POLYBENNE									15 389,30	29 578,54	28 830,94	28 083,44	27 335,94
2025-0002	COLONNES PHASE 2									15 713,93	14 950,70	14 631,18	14 311,70	
		59 480,60	58 639,23	58 711,89	43 148,39	42 597,39	70 411,95	46 940,65	81 618,82	134 696,68	161 244,30	157 560,93	154 321,37	123 081,84
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER SERV INTERCOM ACT° CULTURELLE (Entité N°01)														
2007-0001	DEXIA													
2010-0001	CE OTP 7515606	139 216,64												
		139 216,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dettes annuelles (Total des échéances)	633 525,89	499 866,87	622 029,01	715 291,10	753 846,43	736 408,50	696 858,39	632 249,45	710 530,90	730 628,54	619 316,27	611 097,19	574 872,27

Réception par le préfet : 12/03/2026
 Période des échéances : 2026-2045

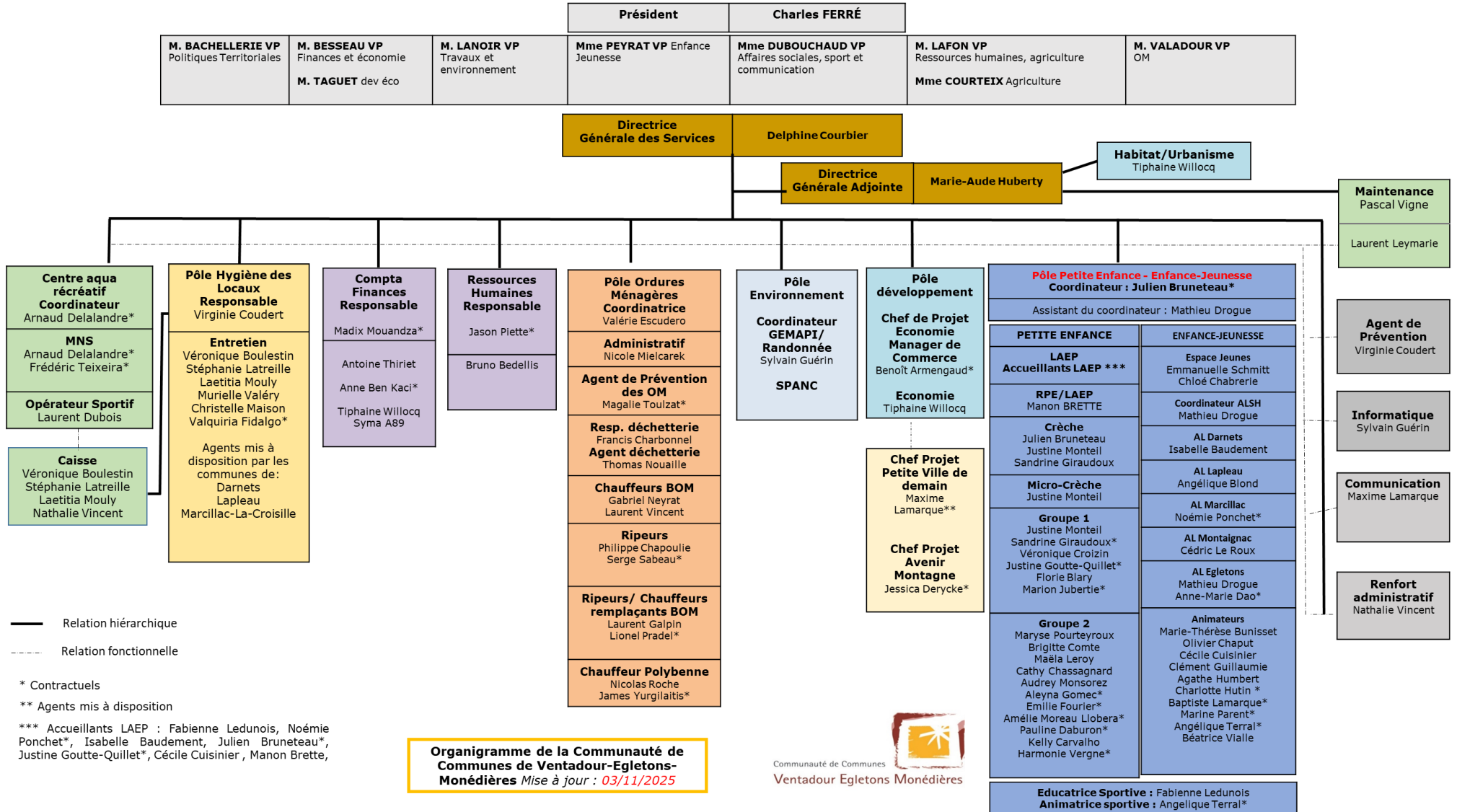
N°Emprunt	Libellé de l'emprunt	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTA EGLETONS MONEDIER BP BUDGET PRINCIPAL (Entité N°02)																	
2005-0001	CE INVESTISSEMENT 2005 519166																
2012-0001	CE MAISON ENFANT 1219319																
2012-0002	CAF MAISON ENFANT 201100132																
2014-0001	CACF INVESTISSEMENT 2014 970231																
2015-0001	CACF CAR REAMENAGE 176460																
2015-0002	CACF CAR 518110																
2016-0001	CACF INVEST 2016 1419699																
2016-0002	CACF INVEST 2016 1419695																
2016-0003	CACF TRANSCORREZIEEN 871338																
2017-0001	COMCOM M AUBERGE CHAUMEIL 1119334	5 106,04	5 069,79	5 032,11													
2017-0002	COM COM M DOM MONEDIERES 1019258	18 987,24															
2018-0001	CAF ALSH MONTAIGNAC 201500025																
2018-0002	CAF ALSH DARNETS 201500023																
2018-0003	BANQUE POSTAL INVEST 2018 MON522185	125 437,50	123 937,50	122 437,50	120 937,50												
2019-0001	CACF SERRES A TOMATES 2019 NC0598	90 972,32	90 351,81	89 731,32	89 110,81	88 490,32	87 869,81	87 249,32	86 628,81	86 008,32	85 387,81						
2020-0001	CACF INVEST 2019 NC0608	25 030,94															
2020-0002	CE DDM 2020 298207E	51 451,23	51 225,83	51 000,43	50 775,03	50 549,63	50 324,23	50 098,83	49 873,43	49 648,03	49 422,63	49 197,23	12 264,09				
2021-0001	CACF ETAL CHGES COVID 3358355																
2022-0001	EMPRUNT CACF 4299194	33 275,01	32 408,35	31 541,68	30 675,01	29 808,35	28 941,68	28 075,01	27 208,15								
2024-0001	EMPRUNT 970 K€ CEPAL	71 552,66	69 976,41	68 400,16	66 823,90	65 247,66	63 671,41	62 095,16	60 518,90	58 942,66	57 366,41	55 790,16	54 213,90	52 637,66	51 061,41	49 485,16	
		421 812,94	372 969,69	368 143,20	358 322,25	234 095,96	230 807,13	227 518,32	224 229,29	194 599,01	192 176,85	104 987,39	66 477,99	52 637,66	51 061,41	49 485,16	0,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES - ORDURES MENAGERES CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER (Entité N°02)																	
2004-0001	CRCA Financement Immobilier																
2013-0001	CACF Acquisition camion Bom Renault																
2016-0001	Acquisition BOM renault DS 102 RA																
2018-0001	BANQUE POST DECHETTERIE MON522184	17 021,25	16 790,25	16 559,25	16 328,25	16 097,25	15 866,25	15 635,25	15 404,25	15 173,25							
2021-0001	CEPAL RENAULT BOM FW 206 EH																
2023-0001	ACHAT POLYBENNE	27 813,06															
2024-0001	COLONNES PHASE 1 + PLATEFORMES	34 477,88	33 658,88	32 839,88	32 020,88	31 201,88	30 382,88	29 563,88	28 744,88	27 925,88	27 106,88	26 287,88	25 468,88	24 649,88	23 830,88	23 011,88	
2025-0001	POLYBENNE	13 387,66															
2025-0002	COLONNES PHASE 2	13 992,18	13 672,70	13 353,18	13 033,70	12 714,18	12 394,70	12 075,18	11 755,70	11 436,18	11 116,70	10 797,18	10 477,70	10 158,18	9 838,70	9 519,18	9 199,70
		106 692,03	64 121,83	62 752,31	61 382,83	60 013,31	58 643,83	57 274,31	55 904,83	54 535,31	38 223,58	37 085,06	35 946,58	34 808,06	33 669,58	32 531,06	9 199,70
COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER SERV INTERCOM ACT* CULTURELLE (Entité N°01)																	
2007-0001	DEXIA																
2010-0001	CE OTP 7515606																
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dettes annuelles (Total des échéances)	528 504,97	437 091,52	430 895,51	419 705,08	294 109,27	289 450,96	284 792,63	280 134,12	249 134,32	230 400,43	142 072,45	102 424,57	87 445,72	84 730,99	82 016,22	9 199,70

Evolutions envisagées en matière d'endettement

Afin de réduire l'endettement et le coût de la dette, tant sur le budget principal que sur le budget annexe des ordures ménagères, il est envisagé de limiter le recours à l'emprunt en 2026.

III) Etat des lieux des Ressources Humaines

Organigramme de la collectivité au 1er janvier 2026



Organigramme de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières Mise à jour : 03/11/2025

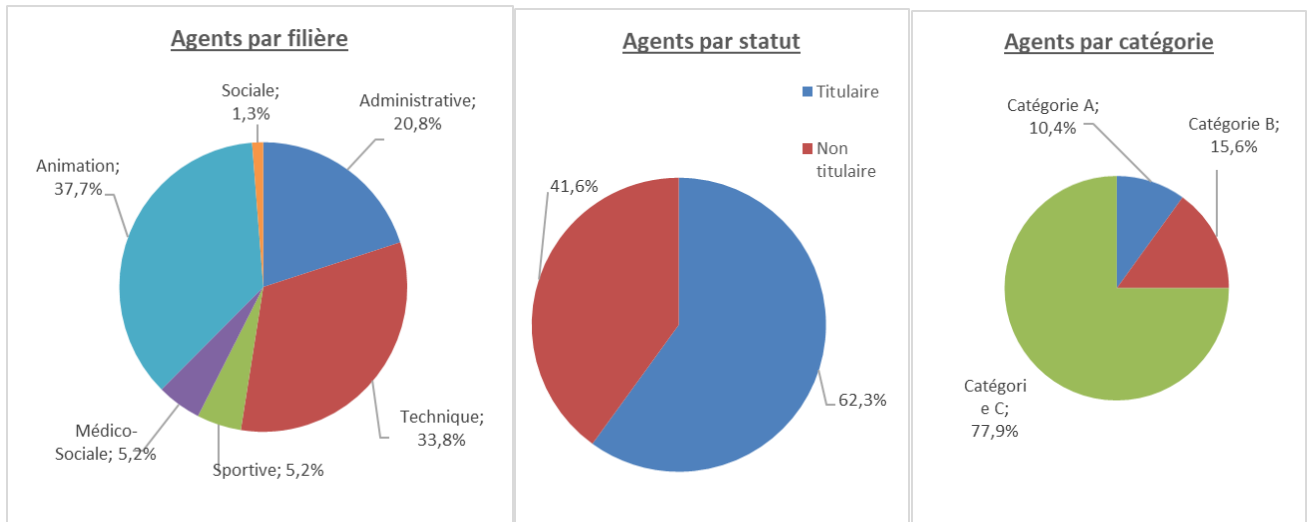


La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières compte au 1^{er} janvier 2026, 77 agents permanents (titulaires ou contractuels disposant d'un contrat d'au moins 6 mois consécutifs), répartis sur quatre pôles :

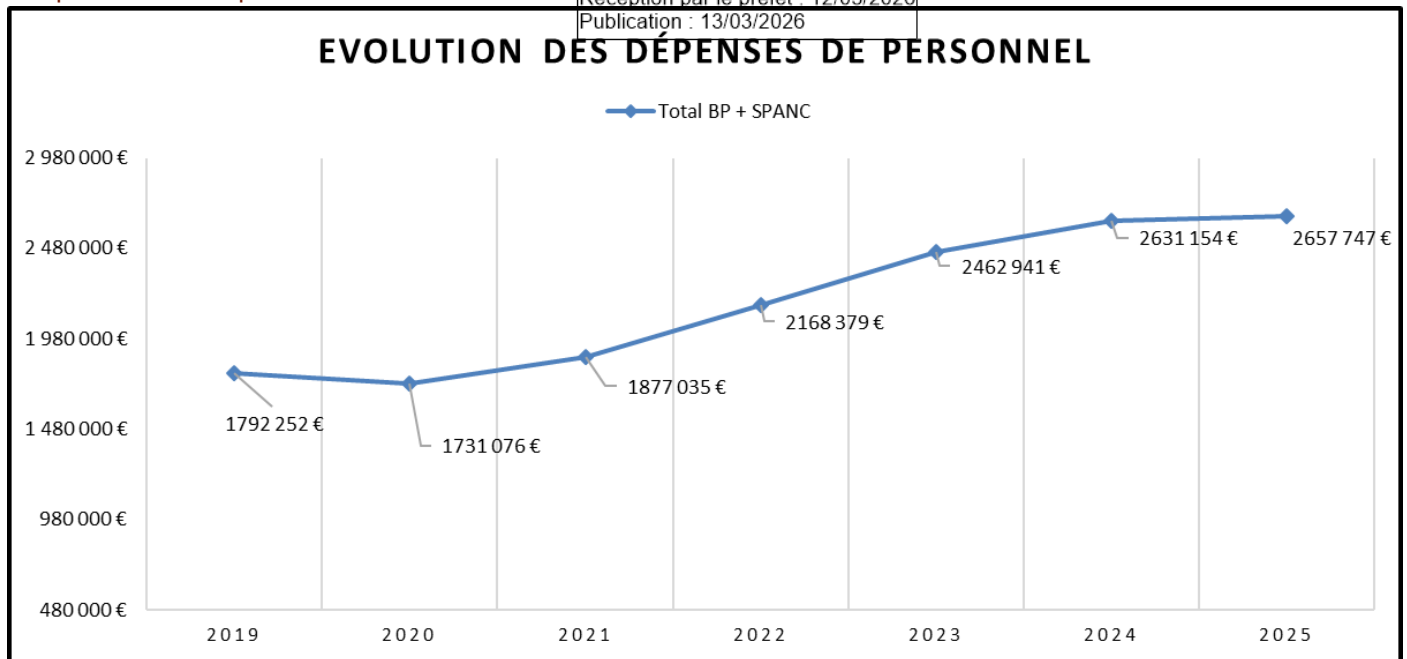
- 🚧 Bureaux administratifs : 13 agents
- 🚧 Le pôle enfance-jeunesse : 40 agents
- 🚧 Le Centre aqua-récréatif : 9 agents
- 🚧 Le service Ordures Ménagères : 15 agents

Typologie des agents au 1^{er} janvier 2026 :

Effectifs au 1er janvier 2026		2026	% 2026	Effectifs 2025
Général	Nombre d'agents	77		77
	Nombre d'ETP	72,28		73,11
Agents par statut	Titulaire	48	68,8%	53
	Non titulaire	29	31,2%	24
Agents par catégorie	Catégorie A	8	10,4%	8
	Catégorie B	12	16,9%	13
	Catégorie C	57	72,7%	56
Agents par filière	Administrative	16	22,1%	17
	Technique	23	28,6%	22
	Sportive	4	5,2%	4
	Médico-Sociale	4	5,2%	4
	Animation	29	36,4%	28
	Sociale	1	2,6%	2

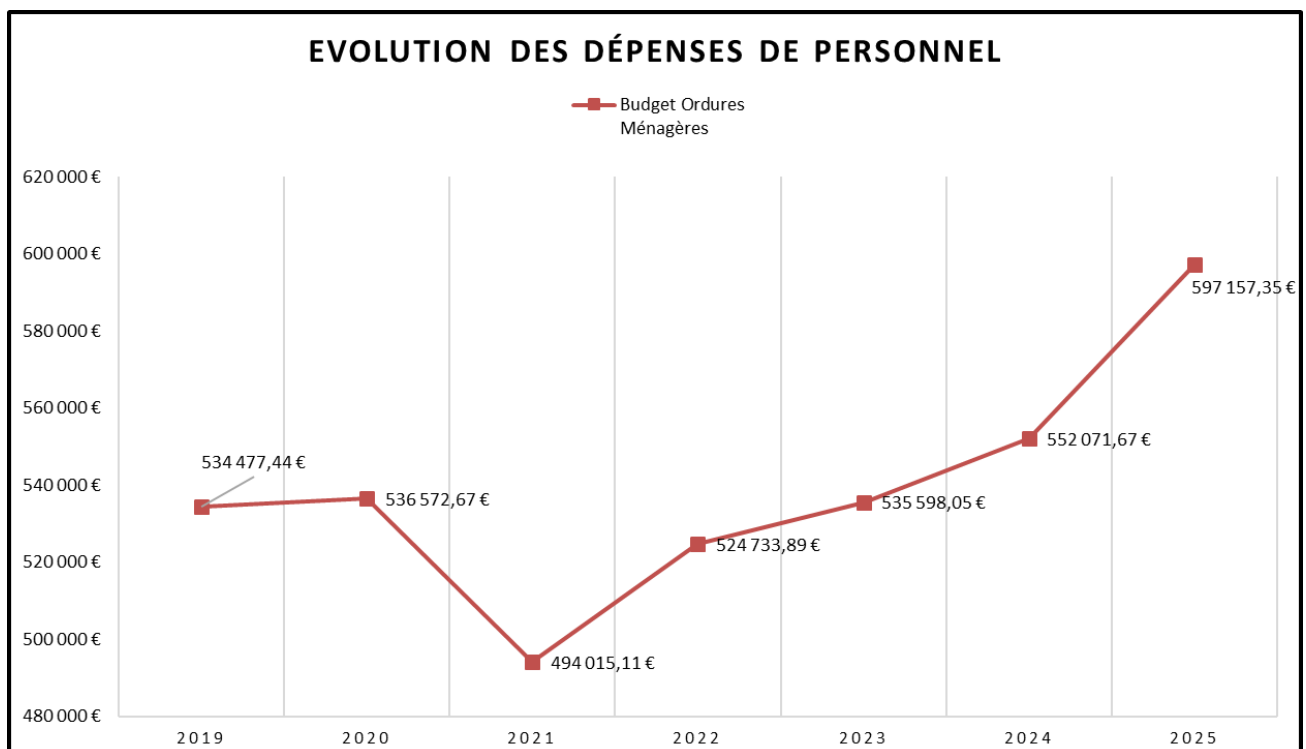


Dépenses de personnel



Les dépenses de personnel sont depuis 2019 en augmentation chaque année, s'expliquant par la conjugaison de plusieurs facteurs, dont en particulier :

- ✚ L'avancement de carrière des agents ;
- ✚ La revalorisation des grilles indiciaires et augmentation du point d'indice de 2022 à 2024 ;
- ✚ Des remplacements sur arrêts de travail, mi-temps thérapeutiques...
- ✚ L'ouverture de nouveaux services : micro-crèche à Marcillac en 2022, créations de postes de chef de projet (PVD, manager de commerce en 2021 et avenir montagne en 2022) ;
- ✚ L'augmentation de 3% par an de la cotisation **CNRACL**



Suite à l'intégration des ordures ménagères en 2018 et des départs en retraite, la réorganisation des services a permis de faire baisser la masse salariale de 20% entre 2018 et 2021. La masse salariale ré-augmente à partir de 2022, en raison de la revalorisation des grilles indiciaires et du point

d'indice, de la création d'un poste de chargé de mission prévention des déchets en 2023 (agent mutualisé avec V2M jusqu'en mai 2025) et de la création d'un poste supplémentaire de chauffeur polybenne suite au déploiement des Points d'Apports Volontaires sur l'ensemble du territoire.

Evolution envisagée des dépenses de personnel

Compte tenu du mécanisme de progression des carrières des agents publics, de l'augmentation de la cotisation employeur de la CNRACL, de l'évolution de la participation employeur à la prévoyance et à la mutuelle, à 6% pour le budget Principal et le budget annexe Ordures Ménagères.

Ces estimations sont données à titre indicatif et seront affinées jusqu'au vote des Budgets Primitifs.

Schéma de mutualisation

Un premier schéma de mutualisation a été approuvé en septembre 2015 par le Conseil Communautaire. Ce schéma a pour but d'identifier les sources de mutualisation possibles entre la Communauté de Communes et les communes membres. Il est actualisé chaque année et annexé au présent rapport d'orientations budgétaires.

Restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement des Budgets Primitifs 2026

Restes à réaliser 2025 par Opérations Budget Principal		Restes à réaliser 2025	
OPERATIONS	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
010 COR			
Subvention Agence de l'Eau - Restauration Soudeillette	1322		689,00
Subvention Etat - Travaux Barbot	1321		13 500,00
Subvention Agence de l'Eau - Travaux Barbot	1328		18 175,00
Subvention Région AAP ZH solde	1322		9 621,00
TOTAL OPERATION		0,00	41 985,00
011 ESPACE AQUA			
Sécurisation incendie	21568	2 107,74	
Réhabilitation filtration CAR	2313	19 732,32	
TOTAL OPERATION		21 840,06	0,00
013 PLH - OPAH			
Subventions Aides Logements Vacants	20422	12 000,00	
Subventions logements communaux (Lapleau)	204182	6 573,00	
Subventions Aides Logements Vacants	20422	20 000,00	
Subventions logements communaux (St Hilaire)	204182	10 000,00	
TOTAL OPERATION		48 573,00	0,00
026 RESTRUCTURAT° ACCUEIL LOISIRS			
Subvention CEE travaux ME	1318		77 000,00
Restructuration ME L7 SOLS	2318	515,31	
Mission MAC accès handicap	2318	180,00	
Mission MAC vérif installation électrique	2318	432,00	
Extincteurs MAC et Plan de sécurité	2158	574,80	
TOTAL OPERATION		1 702,11	77 000,00
033 ENFANCE JEUNESSE			
Subvention mobilier agrandissement MAC	1318		21 600,00
TOTAL OPERATION		0,00	21 600,00
040 ZA DU BOIS TRA LE BOS			
Convention Honoraires - SELAS GOUT DIAS	2031	1 440,00	
Publicité restitution terrain - MAITRE SAGEAUD VINCENT	2031	2 220,00	
TOTAL OPERATION		3 660,00	0,00
041 PLUI			
Soldes engagements à fin 2025 (URBADOC, DEJANTE VRD...)	202	10 470,00	
TOTAL OPERATION PLUI		10 470,00	0,00
043 Schéma directeur approvisionnement eau potable et assainissement			
Subvention Département	1313		24 864,40
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	1318		140 378,42
TOTAL OPERATION		0,00	165 242,82
046 Plans actions économiques			
Subventions Economiques	20422	21 988,75	
TOTAL OPERATION		21 988,75	0,00
049 Travaux de sectorisation (Budgété Op043 BP23)			
Reste à charge communes (100%)	4582		91 920,37
Subvention Département	4582		36 518,51
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	4582		33 521,59
TOTAL OPERATION		0,00	161 960,47
050 Plan Avenir Montagne			
Schéma directeur cyclable	2031	7 164,00	
Espace co-working	2313	24 188,96	
Raccordement réseau chaleur	2315	82 616,60	
TOTAL OPERATION		113 969,56	0,00
052 Transfert compétence Eau et Assainissement			
Dépenses Etude transfert eau assainissement	2031	27 528,00	
Subvention transfert eau assainissement	1318		37 124,50
Subvention Département Transfert eau assainissement	1313		10 607,00
TOTAL OPERATION		27 528,00	47 731,50
CUMUL		249 731,48	515 519,79
			265 788,31

Budget annexe Ordures Ménagères

Restes à réaliser 2025 par Opérations			
Budget Annexe Ordures Ménagères			
OPERATIONS	COMPTE	Restes à réaliser 2024	
		DEPENSES	RECETTES
417			
Subvention CRTE REOMI - ETAT PREF 19	1311		29 095,85
Subvention DETR REOMI - ETAT PREF 19	1311		56 300,70
Subvention AAP 2024	13188		88 994,40
TOTAL OPERATION		0,00	174 390,95
CUMUL		0,00	174 390,95
			174 390,95

Budget annexe SIAC

Restes à réaliser 2025 par Opérations			
Budget Annexe SIAC			
OPERATIONS	COMPTE	Restes à réaliser 2024	
		DEPENSES	RECETTES
002			
Remplacement pièce Chaudière - SASU IZI CONFORT	21568	189,42	
Changement détecteurs - SAS SIEMENS	2188	2 352,00	
Reprise IPN - GOURINEL METALLERIE	2188	3 149,79	
TOTAL OPERATION		5 691,21	0,00
CUMUL		5 691,21	0,00
			-5 691,21

IV) Orientations Budgétaires pluriannuelles à partir de 2026

Les montants de dépenses sont exprimés en € TTC.

Les subventions sont calculées sur le montant de dépenses HT.

TOURISME

- * Château de Ventadour :
 - Dépenses :
 - ✓ Travaux de reprise de maçonnerie : 40 000 €
 - ✓ Divers travaux d'électricité et éclairage : 3 000 €
 - Recettes :
 - ✓ DRAC : 14 000 €
- * Domaine des Monédières :
 - Dépenses :
 - ✓ Remise aux normes PMR (reprise seuil d'entrée) : 3 420 €
 - ✓ Etanchéité 22 800 €
 - Recettes :
 - ✓ Remboursement assurances décennales du maître d'œuvre et des entreprises : 17 695 €
- * Avenir Montagne :
 - Dépenses :
 - ✓ Etude marketing : 41 205 €
 - ✓ Appareil de photométrie du ciel : 2 000 € (projet label CICE)
 - ✓ Panneaux d'information touristique (chiffrage en cours)
- * Auberge de Chaumeil
 - Dépenses :
 - ✓ Reprise isolation - Humidité dans la cave : chiffrage en cours

ENFANCE JEUNESSE

- * Achat d'un Minibus en 2026 :
 - Dépenses : 50 414 €
 - Recettes : 80% du montant HT (CAF), soit 31 036,58 €
- * Investissements divers (renouvellement de matériel et de mobilier, matériel pédagogique...) : 6 000 € (service enfance jeunesse) + 6 000 € (pôle petite enfance) incluant chariot de transport pour le RPE ;
- * Espace jeune :
 - Dépenses : projet cuisine 12 000 €
 - Recettes : 5 000 € CAF et MSA
- * Crèche/micro-crèche :
 - Dépenses : 3 lits d'évacuation pour crèche et micro crèche : 4 510 €
 - Sièges auto rehausseurs : 1 800 € (recette demandée 1200 €)
- * Restructuration Enfance-Jeunesse
 - Dépenses : Réfection et mise en conformité extérieur Montagnac : 19 135 € ;
 - Dépenses : réfection chemin d'accès du personnel à la Maison de l'Enfant à Egletons : 10 000 €

- * Prévention au travail :
 - 4 téléphones portables Darnets, Lapeau, Marcillac, Montagnac
- * Etude Petite Enfance (plan pluriannuel de la qualité du mode de garde) :
 - Dépenses : 21 000 €
 - Recettes : demande pour 80% du HT (CAF)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- * ZA de Tra le Bos :
 - Dépenses :
 - ✓ Voirie : 5 652 € (rebouchage nids de poule) + à prévoir reprise des regards (chiffrage en cours)
 - ✓ Reprise ouvrage eau pluviale : 11 300 €
 - ✓ Frais divers (assistance juridique – frais d'avocats) : 8 400 €
 - ✓ Provision pour risques : 30 000 € (dommages et intérêts demandés par les expropriés)
- * Aides économiques aux entreprises : 78 000 €
 - 26 000 € attribués en Comité technique en janvier
 - A prévoir : 52 000 €
 - Total Crédits nouveaux => 78 000 €
- * Actions mobilité en 2026 et suivantes :
 - Dépenses :
 - ✓ Acquisition VAE pour mise à disposition touristes (15 vélos location saisonnières avec partenaires sur le territoire) + habitants (5 vélos location longue durée) + agents communauté de communes : 23 vélos dont 1 vélo cargo + petit équipement 44 407,39 TTC ;
 - ✓ Achat de matériel de stationnement pour les 19 communes et sites de la Communauté de Communes dont Château, CAR, Combes, ALSH, bornes de recharges et station d'entretien budget = 100 333,20 € TTC ;
 - ✓ Achat borne de recharge véhicule électrique : 22 kwatts 11 643,84 € (33 kwatts 26516 €).
 - Recettes :
 - ✓ DSIL : 50% montant HT

AMÉNAGEMENT DU SITE DES COMBES A EGLETONS EN ESPACE DE CO-TRAVAIL ET BUREAUX

- * Aménagement du bâtiment en 2026 :
 - Maitrise d'œuvre : 66 000 € (crédits nouveaux Moe+ CT + SPS) – pour rappel 24 200 € en RAR ;
 - Dépenses (études + travaux) : travaux : 1 290 000 € ;
 - Entre 60 000 et 70 000 € de mobilier à prévoir en 2027 ;
 - Recettes :
 - ✓ DSIL CRTE 2024 : 90 000 €
 - ✓ DETR 2022 : 125 000 €
 - ✓ LEADER : 50 000 €
 - ✓ Conseil Départemental : 144 850 € (ou 157 200 €)
 - ✓ Région : 70 000 € (demandé)
 - ✓ DETR 2026 (demandé) :
 - ✓ 121 484,61 € (aménagement bureaux et désamiantage)
 - ✓ 88 308,09 € (travaux de couverture)

- * Matériel informatique Combes en 2026 :
 - Dépenses (Ecrans, système de visio-conférence pour grande et petite salle) : 4 335 € TTC+ 3 120 € TTC ;

SIEGE SOCIAL

- Dépenses électricité petite salle de réunion : 1 500 €
- Site internet pour la Communauté de Communes : 7 600 €

OPERATION MULTISITES

- Audit énergétique : 8 812,80 € pour le centre aquarécréatif et la Maison de l'Enfant + diagnostic performance énergétique : 2 880 € ;

MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIE

- * Renouvellement du matériel informatique pour 2026 :
 - 9 PC portables : Micro-crèche à Marcillac, Espace jeunes, Economie, Coordinateur Enfance, SPANC, et un portable réunion pour le siège ; 3 portables paramétrés pour le télétravail ;
 - 5 PC Fixes : Comptabilité, Habitat/Economie, Crèche, Centre-aquarécréatif, accueil aux OM
 - 2 Ecrans et une enveloppe écran à changer ;
 - 1 souris ergonomique
 - Dépenses : 13 500 € (devis Technique Media)
 - Recettes : demande DETR
- * Téléphonie sur l'ensemble des sites de la CCVEM :
 - 2 téléphones pour la micro-crèche : 200 €
- * Renouvellement copieurs et imprimantes :
 - Dépenses : 1 500 € (crèche) ;

CENTRE AQUARECREATIF

- * Modernisation CAR
 - Dépenses : 37 715 €
 - ✓ Tourniquets d'accès
 - ✓ Changement système alarme
 - ✓ Caméras
 - ✓ Structures gonflables
 - Recettes : 14 143 € (demandés DETR)
- * Changement du switch : 1 695 €
- * Rénovation espace bien-être
 - Dépenses : 3 000 €
- * Divers : pompes, sondes, matériel technique et sportif, etc... : 20 000 €

URBANISME – HABITAT

- * PLUI :
 - Dépenses :
 - Evolutions PLUI : 25 000 € mise à jour du PLUI suite à jugement entraînant l'annulation du zonage AUX3 ;
- * Aides à l'habitat (PLH, logements vacants) : 56 000 €

Dont 37 073 € de restes à réaliser fin 2025 + 4 100 € => 41 150 € arrondis à 42 000 € ;
 20 000 € RAR logements communicaux
 Pas de crédits nouveaux.

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 12/03/2026
 Publication : 13/03/2026

PROGRAMME AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- * Remboursement de l'avance consentie par la CCVEM à DORSAL = Recettes : 108 261 €

ENVIRONNEMENT : GEMAPI

Travaux inscrits aux différents Programmes rivières

- PPG du bassin versant de la Luzège et des affluents de la Dordogne

- * Renaturation du ruisseau de la Vergnolle (Péret Bel Air) :
 - Dépenses : 36 000 €
 - Recettes : 50% Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) + 10% Région NA
- * Etude d'acquisition de connaissances sur le BV Luzège :
 - Dépenses : 24 000 €
 - Recettes : 50% AEAG
- * Travaux du pont des Pradelles (Soudeilles) :
 - Dépenses : 26 400 €
 - Recettes : 50% AEAG + 10% Région NA

- PPG du bassin versant du Doustre

- * Reconquête des Zones Humides à Champagnac la Noaille
 - Dépenses : 96 000 €
 - Recettes : 50% AEAG + demande crédits à la Région NA (30%)
- * Inventaire piscicole et pêche électriques : 7 200 € ;
- * Etude mise aux normes étang du Prévot (fonctionnement) : 2 800 € ;
- * Travaux de renaturation du ruisseau des Gouttes affluent du ruisseau de l'Etang de Gros) sur 390ml avec création d'un nouveau lit, clôture, passage à gué et buse de traversée de la piste
 - Dépenses : 45 600 € (estimatif)
 - Recettes : AEAG (50%) : 19000 €
Région NA (10%) : 3 800 €
- * PROJET EDUC'EAU : voir fonctionnement

Pour l'ensemble de ces opérations, recette EDF sollicitée : 5 000 €

ENVIRONNEMENT : Randonnée pédestre

- * Création l'observatoire de l'Etang de Gros :
 - Dépenses : 45 081 € ;
 - Recettes : AEAG 50%, CD19 20% (plafond de dépenses de 34 667 ,66 € HT), mécénat 13 300 € (= reste à charge HT)
- * Praticabilité des chemins de randonnée pédestre : remplacement ou restauration de différents mobiliers sur les circuits (passerelle, marche, portillons, modification de circuits ...) : St Yrieix, Darnets, Lappleau sentier du Viaduc...
 - Dépenses : 70 000 € (estimatif)
- * Mise en place des circuits de VTT, balisage, panneaux et signalétique
 - Dépenses : 3 000 €
- * Contrôle de la passerelle Himalayenne : 3 000 € ;
- * Panneaux départ sentiers randonnées à prévoir : 5 000 €

TRANSFERT DE COMPETENCES EAU & ASSAINISSEMENT

* Etude

- Dépenses : 28 000 € - *reste à réaliser*
- Recettes : AEAG : 37 124,50 € - *reste à réaliser*
Département : 10 607 € - *reste à réaliser*

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

- * Mise en place de zones de compostage : 6 000 € ;
- * Déchetterie : installation d'une barrière + badges professionnels : 72 000 € ;
- * Installation d'une VMC dans les locaux du secours populaire : 2 000 € ;

BUDGET ANNEXE SIAC - OUVRAGE THEATRAL PERMANENT (Budget HT)

- * Changement du système d'alarme incendie : 4 826 € HT ;
- * Electricité : 500 € HT ;
- * Diagnostic Performance Energétique : 600 € HT ;
- * Téléphone : 200 € HT ;

BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL (Budget HT)

- * Frais de division : 3 000 €.